



Perspectives:

*Une publication conjointe sur la prévention
de la violence sexuelle sur les campus et les
moyens d'intervenir*

*Alliance of BC Students
College Student Alliance
Ontario Undergraduate Student Alliance
Union étudiante du Québec
New Brunswick Student Alliance
Students Nova Scotia
University of Prince Edward Island Student Union
Alliance canadienne des associations étudiantes*

table des matières

MESSAGES DES PARTENAIRES	3
ALLIANCE OF BC STUDENTS	4
COLLEGE STUDENT ALLIANCE	10
ONTARIO UNDERGRADUATE STUDENT ALLIANCE	16
UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC	24
ALLIANCE DES ÉTUDIANTS DU NOUVEAU- BRUNSWICK	28
STUDENTS NOVA SCOTIA	32
UNIVERSITY OF PRINCE EDWARD ISLAND STUDENT UNION	38
ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	42
SOURCES CITÉES	46

MESSAGE DES PARTENAIRES

L'été dernier, un partenariat formé d'associations étudiantes provinciales a publié le rapport *Shared Perspectives : A Joint Publication on Student Mental Health*. Ce document examine les difficultés associées à la santé mentale des étudiants et étudiantes à l'échelle nationale et donne des exemples d'initiatives ayant obtenu un succès relatif. Ce printemps, notre partenariat se réunit à nouveau pour aborder un autre enjeu important en lien avec les études postsecondaires, soit la prévention de la violence sexuelle sur les campus et les moyens d'intervenir.

Chaque jour, nos organisations réfléchissent à la façon d'améliorer les études postsecondaires au Canada. Nous cherchons des moyens de s'assurer que tous les étudiants et étudiantes ont les moyens de poursuivre des études supérieures et d'éliminer les obstacles à l'accès. L'éducation de grande qualité et novatrice dont nous bénéficions nous tient à cœur, et nous sommes constamment à l'affût de nouvelles possibilités de croissance. Nous réfléchissons aux façons de faire entendre la voix des étudiants et étudiantes et nous veillons à ce que nos secteurs rendent des comptes aux étudiants et étudiantes qu'ils représentent. En plus de ces efforts, nous soutenons que les étudiants et étudiantes doivent être en santé et en sécurité afin de réussir leurs études.

La décision de travailler en collaboration pour ce projet témoigne de la reconnaissance du fait que les organisations étudiantes et divers intervenants au pays devront travailler de concert pour trouver une solution viable à la violence sexuelle. Nous avons voulu exposer les difficultés et possibilités qui existent dans chaque province, mais nous regarderons également au-delà de nos frontières provinciales afin de dénoncer la violence sexuelle comme un problème que nous devons tous nous attacher à résoudre. Nous espérons que ce document permettra au lecteur de comprendre les enjeux que vivent les étudiants et étudiantes sur les campus du pays, et qu'il fera la lumière sur la façon dont nous pouvons, et devons, travailler ensemble pour mettre fin à la violence sexuelle dans les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Les étudiants et étudiantes, de Victoria à Charlottetown, veulent mettre fin à la violence sexuelle. Nous espérons que ce rapport alimentera la conversation sur la prévention de la violence sexuelle sur les campus du Canada.



Alliance of BC Students

AUTEURES

Caitlin McCutchen
Nicki Simpson
Heather Middlemass

INTRODUCTION

Ce projet de recherche a été mené sur les territoires non cédés des peuples salish du littoral, incluant Musqueam, Skwxwú7mesh, Tsleil-Waututh, Kwikwetlem, Kwantlen, Katzie et Semiahmoo — qui constituent ce que l'on appelle aujourd'hui la région du grand Vancouver de la Colombie-Britannique (C.-B.).¹ Si nous voulons réellement constituer des communautés aidantes et démanteler la culture du viol sur les campus universitaires et dans nos collectivités, nous devons reconnaître la structure plus vaste instaurée par le colonialisme, où sévissent les violences à caractère sexuel et sexospécifiques. Ces types de violences sont profondément ancrées dans le colonialisme et traduisent l'imposition d'un pouvoir qui est essentiellement au détriment des gens de couleur, des femmes autochtones, des trans, des personnes en non-conformité de genre, des êtres aux deux esprits et des personnes handicapées. Comme l'explique Sarah Hunt, « la culture du viol et le racisme sont étroitement interreliés, et influent sur les campus en insécurisant les étudiants et étudiantes autochtones et le personnel enseignant, surtout les femmes,

les êtres à deux esprits, les trans et les queer ».² Il importe de déterminer qui est le plus affecté par la violence pour créer des politiques et des initiatives inclusives et solides qui viennent en aide aux survivants et survivantes et préviennent la violence.

Ce rapport repose sur les recherches menées entourant la violence à caractère sexuel et le travail de prévention, les lois provinciales pertinentes et les renseignements recueillis dans le cadre d'une collaboration avec le Anti-Violence Project (AVP) de l'Université de Victoria. Nous tenons à remercier sincèrement l'AVP pour nous avoir fait profiter de ses connaissances et pour le travail de prévention et de soutien essentiel qu'il permet d'accomplir. À la lumière de ces recherches, nous recommandons que le gouvernement provincial commande et finance un plan d'action exhaustif axé sur les survivants et survivantes afin d'améliorer et d'étoffer les politiques actuelles.



La majorité des cas d'agression sexuelle ne sont pas dénoncés à la police, et on estime que

seulement 33 cas sur 1 000
sont rapportés aux autorités.

QUI NOUS SOMMES

La Alliance of BC Students (ABCS) est une coalition sans but lucratif formée d'associations étudiantes de la C.-B. Notre mission consiste à garantir une éducation postsecondaire accessible, abordable et innovatrice à tous les étudiants et étudiantes. Dans le cadre de ce mandat, la ABCS s'engage à protéger la sécurité et le bien-être de chaque étudiant et étudiante. La ABCS, née d'un puissant mouvement communautaire qui s'attache à défendre les intérêts des étudiant(e)s-survivant(e)s dans la province, collabore avec les organismes relevant de ce mouvement afin de mettre fin à la violence à caractère sexuel et sexospécifique, dans le but de créer des campus universitaires et des communautés plus sécuritaires.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL ET SEXOSPÉCIFIQUE EN C.-B.

La violence à caractère sexuel est un problème auquel font face un nombre croissant d'étudiants et étudiantes sur les campus du pays. Un récent sondage mené dans les établissements d'enseignement canadiens révélait que 20 % des étudiantes, 46,7 % des étudiants LGBTQ+ et 6,9 % des étudiants masculins avaient été agressés sexuellement à un moment de leur vie³ En outre, d'autres sondages indiquent que 30 % des étudiantes ont été abusées sexuellement au cours des 12 derniers mois, alors qu'un autre révèle qu'un tiers des femmes seront agressées sexuellement au cours de leur vie.⁴ Ces statistiques sont encore plus inquiétantes parmi les femmes marginalisées; les violences sexuelles rapportées par les femmes autochtones sont trois fois supérieures à celles des femmes non autochtones au Canada.⁵ Même si les statistiques concernant la violence à caractère sexuel ont aidé à instaurer des politiques, il importe de reconnaître que les chiffres ne racontent pas toute l'histoire. Comme l'explique l'avocate autochtone et survivante d'agressions sexuelles Sarah Deer, les données et les statistiques ne tiennent pas compte de l'importance des approches communautaires à la violence sexuelle qui visent à trouver des solutions à long terme.⁶ Également, la majorité des cas d'agressions sexuelles ne sont pas rapportés à la police, et on estime que seulement 33 cas sur 1 000 sont signalés aux autorités.⁷ Malgré cela, les statistiques officielles demeurent pour nous

inacceptables. Les politiques doivent donc inclure un travail de prévention axé sur les survivants et survivantes et tenir compte de la violence intersectionnelle pour en arriver à des solutions à long terme.

La violence à caractère sexuel est l'unique forme de crime violent dont les statistiques sont demeurées inchangées au cours de la dernière décennie, et ce, même si les taux de dénonciation sont faibles.⁸ En effet, la violence sexuelle est le crime violent le moins fréquemment rapporté au Canada.⁹ Plusieurs facteurs contribuent à ce constat, notamment le blâme que s'infligent les victimes, la croyance selon laquelle elles n'obtiendront pas justice, l'absence d'éducation sur le consentement et la crainte des représailles. En outre, les survivants et survivantes ne savent pas quoi faire lorsqu'ils ou elles sont victimes de violence sexuelle; 31 % des étudiants et étudiantes du pays affirment n'avoir reçu aucune information sur la façon de signaler une agression sexuelle.¹⁰ En plus du travail de prévention, il y a encore beaucoup à faire pour que les campus deviennent des endroits où les étudiants et étudiantes ne craignent plus de dénoncer les violences sexuelles. Les politiques devraient inclure des mécanismes qui visent à instaurer un climat où les signalements sont plus faciles et sécuritaires pour les survivants et survivantes.

Les structures en place pour dénoncer les violences sexuelles sur les campus et y donner suite doivent permettre aux

survivants et survivantes de se sentir en sécurité et soutenu(e)s. Pour de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes, la résidence en campus représente la première fois où ils quittent le foyer familial et les structures de soutien de leur enfance. Ces jeunes doivent pouvoir trouver de l'aide sur le campus, surtout les femmes âgées de 15 à 24 ans, qui forment le groupe le plus vulnérable aux agressions sexuelles.

Tel que mentionné plus tôt, ces statistiques sont encore plus élevées chez les femmes

Les structures en place pour dénoncer les violences sexuelles sur les campus et y donner suite doivent permettre aux survivants et survivantes de se sentir en sécurité et soutenu(e)s.

de couleur, les femmes autochtones, les trans, les personnes en non-conformité de genre, les êtres aux deux esprits et les personnes handicapées. Il est assez perturbant d'apprendre que 28 % des survivants et survivantes ont envisagé la possibilité d'abandonner

leurs études, de façon temporaire ou permanente, à la suite d'une agression. Cela souligne l'importante détresse mentale et émotionnelle des survivants et survivantes, une détresse qui peut nuire à leur capacité de poursuivre des études postsecondaires.¹¹ Les établissements d'enseignement postsecondaire (EEP) ont le devoir de s'assurer que chaque étudiant et étudiante a accès à l'éducation, peu importe son identité, sans être victime de violence. Par conséquent, toute politique doit veiller à ce que les dénonciations et déclarations soient suivies d'un soutien constant des survivants et survivantes qui favorise la poursuite de leurs études supérieures.

HISTOIRE

No student should feel vulnerable or threatened during their time spent on a university campus. Aucun étudiant ou étudiante ne doit se sentir vulnérable ou menacé(e) pendant ses études à l'université et sur les campus. Les établissements d'enseignement doivent s'assurer que les étudiants et étudiantes sont en sécurité et à l'aise; cependant, la violence à caractère sexuel et sexospécifique et la culture du viol sont encore très présentes sur les campus du pays. En 2016, suite à deux agressions sexuelles très médiatisées survenues sur les campus de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université de Victoria,¹² les étudiants et étudiantes et le public ont exercé des pressions accrues pour que le gouvernement instaure une politique distincte sur la violence à caractère sexuel. Le 19 mai 2016, le gouvernement provincial de la C.-B. a adopté le projet de loi 23 – la Sexual Violence and Misconduct Policy Act (loi sur les politiques encadrant les inconduites et la violence sexuelles), qui est en fait le résultat d'un mouvement de mobilisation et d'activisme communautaire guidé par des défenseurs des étudiant(e)s-survivant(e)s et les centres d'aide aux victimes d'agressions. Cette loi oblige tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics à se doter d'une politique sur les inconduites sexuelles et à la faire respecter, au plus tard en mai 2017.¹³ Although Bill 23 was largely informed by survivors and advocates, it is the only major policy development in the province that addresses sexual violence on campuses.

Les politiques distinctes des EEP, exigées par la loi, sont maintenant en vigueur depuis presque un an. La loi requiert également des établissements qu'ils produisent un rapport annuel sur leur politique et procèdent à sa révision tous les trois ans. Elle accorde aussi à la ministre des études supérieures, des compétences et de la formation la capacité de demander des enquêtes pour évaluer l'efficacité de la politique et de ses procédures, et ce, en tout temps.¹⁴ Même si la loi ne donne pas d'instructions précises pour la production des rapports et les suivis, la ministre des études supérieures, Melanie Mark, et certains députés provinciaux ont communiqué avec des organisations et des établissements pour savoir comment la politique était instaurée sur les campus.

Les politiques doivent prévoir des mécanismes qui visent à instaurer un climat où les signalements sont plus faciles et sécuritaires pour les survivants et survivantes.

ENJEUX

Même si nous reconnaissons que la loi 23 et les politiques distinctes de chaque établissement ont incité le gouvernement et les EEP à prendre le problème de la violence à caractère sexuel au sérieux, les progrès réalisés par la province dans ce dossier demeurent assez limités. Cette loi doit être étoffée et mieux appliquée pour que les EEP continuent de formuler et de financer des politiques et procédures exhaustives en matière de violences sexuelles, et ce, de façon consciente et cohérente, politiques qui viennent non seulement en appui aux survivants et survivantes, mais qui préviennent la violence par l'éducation.

Même si nous en apprendrons davantage sur la mise en œuvre de la loi lors de son examen annuel à venir, lors des discussions avec nos établissements membres, incluant l'Université Capilano (CAP), l'Université polytechnique Kwantlen (KPU) et la UBC, nous avons appris que les établissements ont instauré des ressources, des programmes et des ateliers différents pour actualiser leurs politiques. Force est de constater que les initiatives mises en place sont inégales d'un campus à l'autre. Par exemple, l'Université Simon Fraser (SFU) a récemment ouvert un bureau de prévention et de soutien aux victimes de violences sexuelles, ouvert cinq jours par semaine et doté de quatre personnes. Le bureau offre des ateliers éducatifs sur la

politique, sur le consentement et sur le rôle des témoins.¹⁵ D'autres EEP, comme CAP, ont proposé des ateliers¹⁶ et une formation, alors que certains établissements, comme KPU, n'ont encore lancé aucune nouvelle initiative.¹⁷ Au cours des deux dernières années, l'AVP a observé des différences dans le soutien offert à la UVic et a souligné l'excellent travail du (de la) coordonnateur(trice) de la prévention de la violence à caractère sexuel.¹⁸ Cependant, il apparaît évident à l'AVP que le bureau de la prévention et de l'éducation sur la violence

à caractère sexuel des services d'équité et des droits de la personne (EQHR) – créé dans le cadre de la politique de l'établissement – manque de personnel et est débordé.¹⁹ Selon nos observations, il est clair que la mise en œuvre du projet de loi 23 diffère grandement d'un campus à l'autre en C.-B.

En outre, comme le projet de loi 23 ne définit pas clairement les principes de ces politiques, les établissements doivent eux-mêmes déterminer quelles

sont les meilleures pratiques, procédures et mesures de soutien, ce qui entraîne forcément des délais et une application inégale. La loi doit être plus étoffée et proposer des ressources éducatives, notamment des définitions des termes employés (agression sexuelle, culture du viol, violence intersectionnelle), et son libellé doit être plus clair. Par exemple, comme le souligne la coordonnatrice à l'éducation pour l'AVP, meg neufeld, le

Cette loi doit être étoffée et mieux appliquée pour que les EEP continuent de formuler et de financer des politiques et procédures exhaustives en matière de violences sexuelles, et ce, de façon consciente et cohérente, politiques qui viennent non seulement en appui aux survivants et survivantes, mais qui préviennent la violence par l'éducation.

terme « inconduite sexuelle », que l'on retrouve à maintes reprises dans le texte de loi, atténue le fait que la violence à caractère sexuel et sexospécifique constitue un acte de violence, et non pas une inconduite; on ne peut pas comparer une agression sexuelle au plagiat.²⁰ En plus d'une absence de définitions et d'une formulation imprécise, la loi ne décrit pas la forme que devraient prendre la prévention et l'éducation et quels sont les groupes ciblés. À l'instar du plan du gouvernement de l'Ontario Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels, nous proposons au gouvernement de la C.-B. d'instaurer un processus holistique et inclusif qui donnera aux EEP de la province des principes directeurs clairs et précis pour offrir des services et un soutien aux survivants et survivantes de façon plus uniforme à l'échelle de la province.²¹ Il est impératif de travailler avec les survivants et survivantes pour instaurer des lignes directrices inclusives et exhaustives qui aident les établissements à leur venir en aide et à les placer au centre de leurs politiques et procédures.

CONCLUSION

Actuellement, la mise en œuvre de politiques sur la violence à caractère sexuel, tel qu'exigé par la Sexual Violence and Misconduct Policy Act, varie grandement d'un établissement à l'autre en Colombie-Britannique. Les étudiants doivent avoir accès à une formation postsecondaire sûre, quelles que soient leur identité et l'université qu'ils choisissent de fréquenter. La Alliance of BC Students recommande au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique de financer un plan d'action complet pour instaurer des principes directeurs et des procédures axés sur la prévention, l'éducation et les services de soutien, et dont les travailleurs

et travailleuses de première ligne et les survivants et survivantes seront les piliers. Forts de nos recherches et de nos échanges avec le Anti-Violence Project, nous soulignons l'importance d'intégrer les notions d'inclusion, de soutien et d'accessibilité à ce plan d'action. Comme cette collaboration avec les survivants et survivantes risque d'être émotionnellement difficile pour eux et pour elles, nous croyons essentiel de prévoir des structures de soutien tout au long du processus et par la suite, en plus d'une aide financière pour les survivants et survivantes qui prendront part à cette démarche. En outre, le processus doit être lent, pour tenir compte des capacités et du temps requis par les travailleurs et travailleuses de première ligne et les survivants et survivantes.²²

Ce plan d'action pourrait ensuite être intégré au projet de loi 23 afin de mieux outiller les établissements, de façon à ce qu'ils puissent prévenir la violence à caractère sexuel et soutenir les survivants et survivantes de façon plus efficace. Cette nouvelle politique doit s'accompagner d'un financement, alloué stratégiquement en fonction des besoins des établissements, et favorisant ainsi un accès équitable et uniforme à l'échelle de la province. Le Québec, par exemple, a récemment engagé 23 millions de dollars pour lutter contre la violence à caractère sexuel sur les campus de la province.²³ Le gouvernement devrait commander des enquêtes et recueillir des données auprès des universités afin de déterminer si les politiques ont donné lieu à des améliorations notables, et de dégager les aspects à améliorer. Un plan d'action axé sur les survivants et survivantes, assorti d'un financement obligatoire, permettra non seulement de formuler des procédures pour guider la prévention des violences sexuelles et les interventions connexes, mais favorisera également une mise en œuvre et des ressources uniformes à l'échelle de la province.

College Student Alliance

AUTEURE

Olivia Dagbo

QUI NOUS SOMMES

La College Student Alliance (CSA) est une organisation sans but lucratif dirigée par ses membres qui représente les intérêts des étudiants et étudiantes des collèges de l'Ontario. Formée de 14 associations étudiantes, la CSA a pour objectif de s'assurer que les étudiants et étudiantes bénéficient d'une éducation abordable et accessible, sans compromettre les principes de reddition, de transférabilité et de qualité. Pour s'assurer que ces principes sont respectés, la CSA collabore avec les dirigeants des paliers municipal et provincial, ainsi qu'avec des intervenants du secteur de l'éducation postsecondaire, afin de veiller à ce que la voix des étudiants et étudiantes, d'ici ou d'ailleurs, jeunes et moins jeunes, soit prise en compte dans les décisions concernant le monde de l'éducation postsecondaire. En effet, la CSA s'emploie à créer un environnement d'études sain et sécuritaire. En tant que membre actif du comité spécial de la violence et du harcèlement à caractère sexuel et du groupe de travail sur les agressions sexuelles dans les collèges, la CSA participe continuellement au développement de politiques, de

programmes et de services inclusifs en lien avec la prévention de la violence et des agressions sexuelles, en plus de fournir un soutien essentiel aux étudiant(e)s-survivant(e)s des collèges.

INTRODUCTION

Les établissements d'enseignement postsecondaire forment une communauté qui regroupe des étudiants et étudiantes provenant d'ici et d'ailleurs. Le discours dominant fait de ces communautés un environnement favorable au développement social, un environnement où il importe de faire preuve d'indépendance et d'autonomie pour réussir, tant sur le



plan social qu'académique. Cependant, ces attentes s'accompagnent également de dangers qui peuvent mettre la sécurité de cet environnement en péril. Les comportements abusifs, les attitudes patriarcales, les préjugés, la honte et la violence peuvent se manifester dans les salles de classe et les résidences, menaçant la sécurité et la santé des étudiants et étudiantes. Des mesures et des politiques de soutien inadéquates dans la communauté et sur les campus peuvent facilement transformer l'expérience académique rêvée en un cauchemar pour les étudiant(e)-survivant(e)s.

Des années de dénonciation du caractère insidieux de la violence et des agressions sexuelles, et l'absence de mesures de soutien, ont braqué les projecteurs sur ces problèmes, et ce, partout dans le monde. Au Canada, près de la moitié des agressions sexuelles rapportées par les victimes ont été perpétrées contre des femmes âgées de moins de 25 ans.²⁴ Les statistiques sont tout aussi alarmantes dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario; le sondage de 2016 en Ontario du American College Health Associations (ACHA) rapporte que plus de 13 % des étudiantes ont subi une forme ou une autre d'agression ou de violence sexuelle au cours de la dernière année, seulement.²⁵ La prévention et les interventions sont essentielles; pendant cette étape cruciale de leur vie, les étudiants et étudiantes ont besoin d'outils pour prévenir ces attaques et pour assurer leur santé et leur bien-être. L'amélioration des ressources destinées aux étudiants et étudiantes en lien avec la violence sexuelle, à l'intérieur et à l'extérieur des campus, est indispensable. Le présent rapport, qui met essentiellement l'accent sur les collèges de l'Ontario, souligne les récents développements des politiques d'intervention et de prévention des agressions sexuelles, ainsi que les services qui sont actuellement offerts ou qui seraient

nécessaires au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.

DÉVELOPPEMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DE L'ONTARIO

Avant ces récents développements, bon nombre des mesures de soutien et des recommandations en matière d'intervention et de prévention des agressions sexuelles provenaient d'organisations communautaires financées par les municipalités. Les groupes communautaires de défense des femmes et des populations marginalisées demandent depuis quelque temps déjà une approche systématique et à grande échelle pour prévenir la violence et les agressions sexuelles. En réponse à ces demandes, le gouvernement de l'Ontario a créé la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCF) en 1983. Essentiellement responsable de l'épanouissement économique des femmes de l'Ontario, la DGCF a plus tard élargi son mandat afin d'y inclure des questions d'équité, de santé et de sécurité.²⁶ En 2011, le ministère de la Condition féminine a publié *Changer les attitudes, changer les vies – Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel*. Inspiré de témoignages anecdotiques exposant la prévalence des agressions sexuelles sur les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire, le Ministère a développé un guide pour la communauté postsecondaire sur la violence sexuelle dans les campus.²⁷

Malgré les efforts de la communauté et du gouvernement, les données montrent que la violence et les agressions sexuelles contre les femmes canadiennes demeurent problématiques, puisque les statistiques sur les violences sexuelles restent stables, malgré un déclin important des crimes violents entre 1999 et 2014.²⁸ Le comité

des présidents représentant les 24 collèges de l'Ontario, et Collèges Ontario, qui reconnaissent la nécessité d'une politique et d'un protocole accessibles et adaptés, ont convenu de créer une politique indépendante sur les agressions sexuelles en novembre 2014. Un groupe de travail formé d'administrateurs, d'employés, d'étudiants et d'étudiantes, et les cadres des conseils étudiants, la CSA et d'autres représentants ont participé aux consultations. Le modèle créé à l'issue de ces échanges, que l'on peut modifier afin de tenir compte des caractéristiques de chaque établissement, a été utilisé par chacun des 24 collèges de l'Ontario pour créer et publiciser une politique sur la violence et le harcèlement sexuel avant mars 2015.

Alors que le secteur des collèges de l'Ontario mettait en place des politiques d'intervention et de prévention, des stratégies provinciales subséquentes en matière de prévention de la violence et des agressions sexuelles étaient élaborées. La modernisation en 2015 du programme d'éducation sexuelle de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année, comprenait des leçons sur la santé sexuelle, la sécurité et le consentement. Conformément au projet de loi 132, la Loi de 2015 sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels, qui a reçu la sanction royale en 2016, les établissements d'enseignement postsecondaire doivent instaurer une politique sur le harcèlement et la violence sexuelles avec la participation des étudiants et étudiantes, et rapporter le nombre d'incidents survenus, ainsi que les initiatives et mesures de soutien dont les étudiants et étudiantes ont pu bénéficier.²⁹ Le Ministère a également formé un comité consultatif pour le sondage sur le climat des campus afin de comprendre les incidents de violence et le harcèlement sexuels sur les campus. Dans le cadre de

ce comité, la CSA a fait entendre la voix des étudiants et étudiantes à propos de la violence et du harcèlement sexuels dans les établissements d'enseignement postsecondaire par le truchement d'un groupe de travail interne. Au printemps de 2018, le sondage sur le climat des campus a été diffusé dans les universités et collèges de l'Ontario.

MESURES DE SOUTIEN ET SERVICES SUR LES CAMPUS

Les groupes de défense des étudiants et les groupes communautaires demandent constamment des mesures pour éradiquer le problème de la violence et des agressions sexuelles. En 2011, la première SlutWalk (« marche des putes ») annuelle s'est tenue à Toronto pour protester contre les agressions sexuelles et les mythes qui y sont reliés.³⁰ Des étudiantes, accompagnées de défenseurs du milieu communautaire, de résidents et de supporteurs ont marché pour que l'on cesse de blâmer les victimes et pour détruire le mythe selon lequel la tenue vestimentaire provoque les agressions et les violences sexuelles envers les femmes. Depuis, des centaines de manifestations similaires ont eu lieu, créant ainsi un véritable mouvement mondial pour mobiliser les femmes et éduquer la population au sujet de la notion de consentement.

En plus de soutenir la SlutWalk et d'autres manifestations du même genre, les collèges organisent des événements sur les campus et offrent des ressources éducatives sur les agressions et la violence sexuelles. Après avoir mené un sondage à l'échelle du collège, le Centennial College a lancé la Consent Week (semaine du consentement) dans le cadre des activités d'orientation afin de lancer une discussion et d'éduquer les étudiants et étudiantes sur la notion de consentement, qu'ils soient en relation

ou non. Le succès de cette première campagne et le flou qui existe toujours au sujet du consentement ont incité le Collège à répéter l'expérience pour une deuxième année. Centennial a également créé une application technologique – Campus Safety Watch – afin de fournir de l'information et des ressources en prévention à partir d'une plateforme accessible. Grâce à cette application, les élèves peuvent communiquer avec les services de sécurité, les lignes d'aide en situation de crise et les centres d'aide aux victimes, et peuvent également accéder à des ressources sur la violence sexuelle qui propose une information utile et des options de signalement pour les survivants ou survivantes. Dans le même esprit, le Cambrian College a créé un site Web, www.safe.cambriancollege.ca, où les survivants et survivantes peuvent obtenir de l'information et des mesures de soutien, et comprendre la façon de procéder s'ils ou elles décident de porter plainte.

Des ressources pour venir en aide aux étudiants et étudiantes sont disponibles dans la plupart des campus. Par exemple, WeSpeakStudent, un fournisseur de régimes de soins médicaux pour les étudiants dans plus de 40 campus du Canada, offre des services d'aide et des ressources à des milliers d'étudiants et étudiantes des collèges de l'Ontario. Grâce ses programmes d'aide aux étudiants et étudiantes (PAEE) offerts sur certains campus, les étudiants et étudiantes peuvent obtenir des services de counselling confidentiels 24 heures par jour, 7 jours par semaine, incluant des services d'aide en cas de crise ou à court terme, au téléphone, par vidéo ou en personne. Selon le régime de soins médicaux dont ils ou elles bénéficient, les étudiants et étudiantes d'ici et de l'étranger peuvent obtenir les services de psychologues, de travailleurs sociaux enregistrés ou de

psychothérapeutes sans frais additionnels. Le programme Upstander du Sault College, créé par l'Université Western, propose des ateliers sur l'identification de situations dangereuses en prévention des agressions sexuelles.³¹ Aux Conestoga College et Centennial College, les femmes peuvent suivre gratuitement une formation en autodéfense dans le cadre du programme Rape Aggression Defence System (RAD) (système de défense contre les agressions et le viol). Dans certains campus, des services comme Walk Safe, où des agents de sécurité accompagnent des étudiants et étudiantes à leur véhicule ou aux arrêts d'autobus après les heures normales de fréquentation du collège, sont proposés. Malgré tous ces efforts, il reste encore des améliorations à apporter pour instaurer des stratégies de prévention et d'intervention à grande échelle. Les collèges, qui offrent davantage d'occasions d'apprentissage en ligne et hors site, font face à des difficultés particulières pour s'assurer que leurs initiatives sont bien accueillies et comprises par les étudiants et étudiantes et la communauté en général.

ASPECTS À AMÉLIORER

Le leadership de l'Ontario dans le dossier de la violence et des agressions sexuelles s'est révélé crucial, mais il reste encore place à l'amélioration. Les associations étudiantes membres jugent que les avancées suivantes aideront à mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'intervention adaptées.

1. RESSOURCES ACCESSIBLES ET OFFERTES DE FAÇON CONTINUE

Les étudiants qui font leur entrée au collège sont essentiellement des diplômés des études secondaires; l'éducation sexuelle suivie lors de leurs études secondaires ne reflète pas forcément les connaissances

qu'ils possèdent à leur entrée au collège. Il est impératif d'investir davantage dans des stratégies d'éducation publique sur les agressions sexuelles et la prévention de la violence. La campagne Ce n'est jamais acceptable, développée par le gouvernement de l'Ontario, a été reconnue internationalement en raison de sa capacité à attirer l'attention sur des situations d'agression et de violence sexuelles dans des scénarios de tous les jours. Le maintien de cette campagne et les ressources éducatives qui l'accompagnent permettront d'informer la population générale et les jeunes sur les notions de consentement et de violence sexuelle avant leur entrée dans les collèges de l'Ontario.

De nombreux programmes de soutien dans les campus et les communautés pourraient également être optimisés en améliorant l'accès. Le recours aux technologies, comme les applications et sites Web, permet aux étudiants et étudiantes de se renseigner sur les ressources et les mesures de soutien disponibles sans officiellement porter plainte – garantissant ainsi aux survivants et survivantes une plus grande latitude. Les collèges doivent également s'assurer que les avenues choisies par les étudiants et étudiantes pour demander de l'aide tiennent compte de leur situation réelle; l'accès à un personnel de sécurité inclusif favorise la création d'un contexte aidant pour les survivants et survivantes.

La documentation doit également être offerte en plusieurs langues pour en garantir une plus grande accessibilité. Même si bon nombre de ressources en ligne et de guides de formation sont disponibles dans les collèges anglophones, la réalité n'est pas la même dans les collèges francophones. Dans un reportage récent de la CBC, le Collège Boréal, un collège francophone de l'Ontario, mentionnait qu'il était difficile de trouver de la documentation

sur la violence sexuelle en français.³² Par conséquent, les collèges francophones n'ont parfois d'autres recours que de créer leur propre documentation, malgré des ressources financières limitées. Les services et le matériel de formation financés par le gouvernement provincial doivent également être offerts en français, afin de pouvoir être utilisés dans les établissements francophones de l'Ontario.

2. PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE

La mise en œuvre des initiatives peut se révéler difficile lorsque les intervenants hésitent à participer. Certaines associations étudiantes ont affirmé avoir eu de la difficulté à mobiliser les institutions et administrations autour des stratégies de prévention et d'intervention. La crainte que les données sur les violences sexuelles sur le campus nuisent à la réputation du collège y est certainement pour quelque chose, et empêchent également de recueillir et de comparer des données pour l'ensemble du secteur. La reconnaissance des efforts de prévention et d'intervention en matière de violence sexuelle, et la participation à ces efforts, sont essentielles. Il importe également d'offrir des activités de formation appropriées à toutes les parties, incluant les services de police communautaires et les techniciens et techniciennes juridiques, afin de protéger les intérêts des survivants et survivantes.

3. STRATÉGIES INCLUSIVES POUR LES GROUPES MARGINALISÉS, SOUS-REPRÉSENTÉS ET LA COMMUNAUTÉ LGBTQ+

Les agressions et la violence sexuelles sont néfastes pour tous; cependant, certaines parties de la population sont plus vulnérables à cette forme de violence (gouvernement du Canada, 2018). La prestation de services

de prévention et d'intervention inclusifs pour les étudiants ayant des aptitudes différentes, les populations autochtones, la communauté LGBTQ2+ et les étudiants internationaux est indispensable, mais difficile en raison des ressources limitées dont on dispose. Les ressources éducatives et les stratégies de prévention et de soutien doivent être inclusives afin d'intégrer les groupes marginalisés, sous-représentés et la communauté LGBTQ2+. Les groupes d'étudiants et d'étudiantes ont abondamment recours aux organismes de défense communautaires pour veiller à ce que des services de prévention et d'intervention inclusifs soient offerts sur les campus. Les investissements dans ces ressources communautaires et leur développement sont essentiels pour maintenir un tel soutien pendant la formation collégiale et par la suite.

4. MÉCANISMES COLLABORATIFS DE SIGNALEMENT ET DE CONSULTATION

En vertu du projet de loi 132, les collèges doivent maintenant fournir des données sur les enquêtes liées à des cas d'agressions et de violences sexuelles sur les campus, ainsi que sur les mesures de soutien obtenues et disponibles dans la province. Même si cette réglementation est essentielle pour orienter les politiques et comprendre le climat qui prévaut dans les campus en matière de violence et de harcèlement sexuels, l'ensemble de la communauté peut également contribuer à accroître la sécurité sur les campus. Le nombre de plaintes reçues n'est pas toujours communiqué aux autorités policières locales, aux associations étudiantes et aux organisations de défense des intérêts des étudiants et étudiantes. Tout en veillant à ce que l'information reste anonyme et exempte de toute donnée permettant d'identifier le ou la plaignante, les campus doivent rapporter le nombre de plaintes et

d'enquêtes pour agression et harcèlement sexuels aux autorités policières locales et aux associations étudiantes. L'absence de mécanismes de signalement collaboratifs contribue au problème général à cet égard; en ayant une bonne compréhension des problèmes sur les campus, les autorités policières et les responsables des campus peuvent collaborer pour offrir des mesures de soutien adaptées visant à améliorer la sécurité sur les campus. Le partage de données ne doit pas se limiter à un effort de collaboration. Les étudiants et étudiantes doivent pouvoir consulter des conseillers spécialisés, indépendants des priorités institutionnelles. Non seulement sont-ils en mesure de fournir un soutien et une information utiles aux étudiants et aux étudiantes, mais ils peuvent également aider les associations étudiantes sur les campus à prodiguer des conseils sur la prévention des agressions sexuelles et des services de soutien qui tiennent compte des besoins des étudiants et étudiantes.

CONCLUSION

Le leadership de l'Ontario dans la création d'initiatives et de stratégies inclusives reste nécessaire pour soutenir les étudiants et étudiantes sous-représenté(e)s. Des communautés sûres et aidantes sont indispensables à la réussite et à la sécurité des étudiants et des étudiantes. Étudiants, étudiantes, organismes de défense communautaires et décideurs, nous pouvons, ensemble, éradiquer le problème de la violence sexuelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Ontario Undergraduate Student Alliance

AUTHORS

Stephanie Bellotto
Ryan Deshpande
Martyna Siekanowicz

INTRODUCTION

Les étudiants et étudiantes de l'Ontario demandent depuis longtemps des changements utiles aux politiques afin de lutter contre le caractère persistant de la violence sexuelle dans leurs campus. Le gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire, ainsi que les étudiants et étudiantes et leurs communautés, ont pris quelques mesures importantes pour combattre, ensemble, la violence sexuelle. En 2015, le gouvernement provincial a annoncé Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels (PAVHS), qui a ouvert la voie à d'importants changements de nature stratégique et législative visant les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Le but de ce plan est de sensibiliser le public, d'investir dans la prévention et l'intervention, d'accroître le financement des mesures de soutien et de bâtir des campus, des lieux de travail et des communautés plus sécuritaires.³³ En mars 2018, le gouvernement a également annoncé un financement pour soutenir les efforts déployés dans le cadre du

Chacun a un rôle à jouer dans la création d'un environnement exempt de violences sexuelles, et même si des gestes importants ont été posés, les mécanismes de prévention et d'intervention doivent être améliorés pour veiller à ce que tous les étudiants et toutes les étudiantes de la province puissent poursuivre leur formation dans un contexte sécuritaire.

PAVHS, dont un investissement pouvant atteindre 242 millions de dollars pour combattre la violence sexospécifique en Ontario, même si aucun plan précis n'a été établi pour les campus.³⁴ La lutte contre la violence sexuelle est un défi constant pour les étudiants et étudiantes, ceux et celles qui défendent leurs intérêts et qui sont à l'avant-plan des services d'aide et de soutien. Les associations étudiantes et d'autres groupes sur les campus ont joué un rôle crucial dans la lutte contre la violence sexuelle dans leurs communautés

et dans les campus, notamment en offrant des services de soutien par les pairs et des ateliers éducatifs, en défendant les intérêts des étudiants et étudiantes et en créant des espaces sécuritaires.³⁵ Cet article mettra en lumière les principales réalisations en matière de prévention et d'intervention, et analysera les forces et les faiblesses des approches provinciales et institutionnelles actuelles. Les initiatives menées par les étudiants et étudiantes seront également évaluées. Chacun a un rôle à jouer dans la création d'un environnement exempt de violences sexuelles, et même si des gestes importants ont été posés, les mécanismes de prévention et d'intervention doivent être améliorés pour veiller à ce que tous les étudiants et toutes les étudiantes de la province puissent poursuivre leur formation dans un contexte sécuritaire.

QUI NOUS SOMMES

La Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA) représente les intérêts d'environ 150 000 professionnels et étudiants et étudiantes universitaires de premier cycle, à temps plein et à temps partiel, appartenant à huit associations étudiantes de l'Ontario. L'approche de la OUSA en matière de défense des droits consiste à formuler des recommandations de politiques étoffées,



fondées sur des données probantes et axées sur les besoins des étudiants et étudiantes. Nos pratiques professionnelles de relations avec les gouvernements nous permettent de transmettre aux décideurs les intentions de nos membres en vue d'influencer les lois et politiques provinciales.

INSTAURER UN CADRE PROVINCIAL

La OUSA a fait la promotion active d'une loi exhaustive contre la violence sexuelle en Ontario. En 2016, nous avons publié notre document de politique sur la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle (SVPR), qui décrivait les préoccupations des étudiants et étudiantes et contenait des recommandations pour améliorer la sécurité sur les campus et combattre la violence sexospécifique grâce à l'éducation, la prévention et des interventions efficaces. La même année, la Loi sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels (projet de loi 132) a été adoptée par l'Assemblée législative provinciale, obligeant les établissements d'enseignement postsecondaire à se doter de politiques indépendantes sur la violence sexuelle. En outre, le règlement 131/16 de l'Ontario (Violence sexuelle dans les collèges et universités), relevant de la Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, précise les attentes à l'égard des collèges et des universités quant à l'élaboration de leurs propres politiques en vertu du nouveau cadre.³⁶ En date de janvier 2017, les 21 universités bénéficiant d'un financement public de l'Ontario s'étaient dotées de politiques indépendantes sur la violence sexuelle s'appliquant à leurs campus.

Le projet de loi 132 énonce les exigences générales que doivent suivre les

établissements, notamment la tenue d'examens triennaux de leur politique et la collecte de données concernant la violence sexuelle. Les universités doivent également produire de l'information sur la façon dont elles font connaître leurs mesures de soutien à leurs étudiants et étudiantes, ainsi que sur le nombre d'incidents et de plaintes rapportés pour violence sexuelle.³⁷ En outre, les établissements doivent produire les documents mentionnés ci-dessus et fournir des renseignements sur la mise en œuvre de leur politique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP). On accordera une attention particulière à l'article 17.4 du projet de loi 132, qui stipule que tous les établissements d'enseignement postsecondaire doivent tenir compte de l'apport des étudiants et étudiantes lors de l'élaboration, de la modification ou de l'examen de leurs politiques sur la violence sexuelle.³⁸

Dans le projet de loi 132, plusieurs recommandations de la OUSA sont mises en valeur, mais il demeure encore certaines lacunes à combler. En effet, la OUSA déplore le manque de clarté, de direction et de surveillance. La nouvelle loi ne va pas assez loin pour fixer des objectifs à l'égard des établissements et s'assurer que ces objectifs sont respectés. Même si les établissements d'enseignement postsecondaire sont tenus de produire et d'offrir des programmes de formation sur la prévention et des activités éducatives,

ils n'ont pas forcément l'obligation de le faire. En outre, même si les universités doivent transmettre des données au MESFP, il n'existe pas d'unité permanente au sein du Ministère, axé principalement sur la violence sexuelle dans les campus, qui pourrait suivre les politiques des établissements, examiner les données, procéder à des analyses et formuler des recommandations.

En ce qui a trait aux interventions, à la divulgation et aux accommodements, peu de détails sont fournis sur la façon dont les universités devraient élaborer de tels mécanismes et sur les ressources qui devraient être offertes pour garantir la sécurité et la capacité d'agir des survivants et survivantes. En outre, on se demande comment les données devront être recueillies et transmises au MESFP par les établissements. Sans mécanisme de signalement et de

collecte de données uniforme, l'information sur la violence sexuelle pourrait être faussée ou limitée.³⁹ Pour l'instant, le Ministère n'a pas encore demandé les rapports des établissements, malgré le fait que la loi est en vigueur depuis maintenant deux ans. On s'interroge également sur les examens triennaux, surtout sur le moment où les examens devront être produits, la façon dont les étudiants et étudiantes seront mobilisés et le rôle que jouera le Ministère à cet égard. Les étudiants et étudiantes souhaitent davantage de mesures d'accommodement, notamment une couverture élargie de l'ASO, le

La violence sexuelle demeure l'un des crimes les moins fréquemment signalés; il importe donc d'éliminer les obstacles à cet égard et de mettre en place des mécanismes de signalement efficaces, mais le cadre provincial ne donne aucune directive aux établissements sur la façon de procéder.

retrait des pénalités pour les étudiants et étudiantes qui dépendent du RAFEO et qui pourraient perdre leur statut d'étudiant à temps plein, ainsi qu'une meilleure orientation sur la façon dont les établissements devraient développer leurs procédures de signalement.⁴⁰ La violence sexuelle demeure l'un des crimes les moins fréquemment signalés; il importe donc d'éliminer les obstacles à cet égard et de mettre en place des mécanismes de signalement efficaces, mais le cadre provincial ne donne aucune directive aux établissements sur la façon de procéder. Les politiques de signalement et d'intervention devraient idéalement autoriser les signalements anonymes et prévoir des avis écrits sur l'issue des appels.⁴¹ La OUSA recommande que le projet de loi 132, et plus particulièrement le règlement 131/16, soit modifié afin d'inclure tous les aspects essentiels à des politiques judicieuses sur la violence sexuelle, politiques qui seront axées sur les besoins des survivants et survivantes.

D'autres initiatives provinciales, comme La Loi visant à favoriser des sorties sans danger de la députée Peggy Sattler (projet de loi 147), vise à élargir la certification Smart Serve afin d'inclure une formation sur l'intervention des témoins et le harcèlement, plus particulièrement dans les bars des campus universitaires, une initiative défendue par la OUSA.⁴² En outre, la OUSA a interpellé le gouvernement afin qu'il mène un sondage sur le climat provincial dans le but de recueillir des données sur les croyances et attitudes qui prévalent sur les campus des universités et collèges en lien avec la violence sexuelle. Ces efforts ont donné lieu au lancement du sondage Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence sexuelle du MESFP. Tous les étudiants et toutes les étudiantes de

*En outre,
la OUSA a
interpellé le
gouvernement
afin qu'il mène
un sondage
sur le climat
provincial dans le
but de recueillir
des données sur
les croyances
et attitudes qui
prévalent sur
les campus des
universités et
collèges en lien
avec la violence
sexuelle.*

À la OUSA, nous croyons que pour bâtir des campus plus sûrs, nous devons nous assurer que nos établissements bénéficient d'une meilleure orientation de la province et d'une surveillance plus étroite, et mettent en œuvre des politiques qui accordent la priorité à la sécurité et à l'autonomie des survivants et survivantes.

premier cycle ont reçu le sondage par courriel à partir de février et avaient jusqu'à la fin de mars pour y répondre.⁴³ Le sondage a été développé sur une période de deux ans sous les conseils du comité consultatif sur la dénonciation de la violence sexuelle du Ministère, dont la OUSA fait partie. Le sondage fournira de l'information sur la prévalence et l'incidence des violences sexuelles sur les campus de l'Ontario.⁴⁴ Les étudiants et étudiantes tiennent à souligner l'importance de présenter cette information de façon transparente et accessible.

INITIATIVES ET INTERVENTIONS DES INSTITUTIONS

En vertu du projet de loi 132, les établissements doivent tenir compte de l'apport des étudiants et des étudiantes lors de la révision ou du développement de leurs politiques sur la violence sexuelle. À cet égard, la OUSA s'inquiète de l'absence des étudiants et étudiantes et d'approches axées sur les survivants et survivantes pour élaborer ces politiques, une absence qui peut rendre ces outils inefficaces, voire néfastes pour les survivants et survivantes. Il importe d'instaurer des mécanismes qui veilleront à ce que les étudiants et étudiantes, les survivants et survivantes puissent participer à part égale à l'élaboration des politiques. À l'Université Wilfrid Laurier,

plusieurs organisations étudiantes qui ont participé aux consultations ont rapporté que la collaboration avec l'établissement s'était révélée une expérience positive et mobilisante. Le développement de la Gendered and Sexual Violence Policy (politique sur la violence sexuelle et sexospécifique) de l'Université Laurier est le fruit des efforts conjoints de l'Université et des étudiants et étudiantes, par le truchement d'un comité composé de représentants et des équipes de direction des associations étudiantes de l'Université. L'Université a également engagé un défenseur des mesures de soutien contre la violence sexuelle en 2015. En plus de venir en aide aux étudiants et étudiantes, ce dernier a également dirigé un groupe de travail, comprenant des étudiants et étudiantes, pour soutenir l'élaboration de la politique de l'Université.⁴⁵ De la même façon, l'Université Western s'est dotée d'un plan de consultation exhaustif pour les étudiants et étudiantes visant à examiner et à commenter les politiques de l'Université sur la violence sexuelle, incluant l'élaboration d'un questionnaire destiné aux étudiants et étudiantes.⁴⁶ Dans d'autres cas, cependant, l'expérience des étudiants et étudiantes n'a pas été aussi positive.⁴⁷ À l'Université Carleton, des groupes d'étudiants et d'étudiantes ont eu de la difficulté à faire entendre leur voix lors de l'élaboration des politiques de l'établissement, notamment

en ce qui a trait à l'inclusion de dispositions axées sur les survivants et survivantes, à la terminologie et à la reconnaissance de la culture du viol. La version finale de la politique continue d'être contestée par la population étudiante.⁴⁸

Les universités ont également pris l'initiative de créer des comités de prévention de la violence sexuelle et d'engager du personnel de soutien, selon les besoins. Par exemple, le groupe de travail sur la violence sexospécifique de l'Université Laurier guide les efforts déployés par l'Université pour lutter contre la violence sexuelle grâce à son travail de défense et d'élaboration de politiques, et encourage la participation des étudiants et des étudiantes.⁴⁹ À l'Université Queen's, le comité de prévention de la violence sexuelle a créé la semaine de sensibilisation aux violences sexuelles afin d'aborder un vaste éventail de sujets, dans le but de démystifier la violence sexuelle et le viol.⁵⁰ Plus tôt cette année, l'Université de Toronto a diffusé des modules de formation en ligne, accessibles à tout le personnel, aux répondants, aux professeurs et aux étudiants et étudiantes.⁵¹ Le module propose de l'information sur la reconnaissance de la violence sexuelle, la compréhension de la différence entre la divulgation et le signalement et la façon d'aiguiller une personne vers des services de soutien appropriés. Même si l'Université encourage fortement de suivre la formation, elle n'est pas obligatoire pour l'instant.

En outre, certaines universités ont pris des mesures pour offrir aux survivants et survivantes, et aux étudiants et étudiantes en général, la capacité de

régler des cas de violence sexuelle hors des mécanismes d'enquête traditionnels. Des établissements comme l'Université McMaster et l'Université Carleton ont créé un bureau de gestion de cas et de soutien aux étudiants et étudiantes qui leur offre une aide individualisée. Le bureau vise essentiellement à venir en aide aux étudiants et étudiantes qui, au cours de leur cheminement universitaire, peuvent faire face à des situations variées, notamment des épisodes de maladie mentale, une poursuite pour violence sexuelle, etc.⁵² Ce bureau permet aux étudiants et étudiantes d'obtenir un soutien logistique, académique et en santé mentale s'ils ont été victimes de violence sexuelle et cherchent à obtenir

Les étudiants et étudiantes souhaitent une surveillance accrue pour s'assurer que les subventions, comme la WCSG, appuient les efforts déployés de nature intersectionnelle, axés sur des données probantes et sur les besoins des survivants et survivantes.

des accommodements. Ces bureaux travaillent généralement en relation étroite avec les services aux étudiants, comme dans le cas de l'Université McMaster, où le gestionnaire de cas entretient des liens avec tous les services de soutien par les pairs de l'Université.

Même si plusieurs établissements ont pris des mesures proactives pour développer des politiques sur la violence sexuelle, il existe encore des politiques néfastes et inefficaces. L'an dernier, le groupe de défense dirigé par des étudiants et étudiantes, Our Turn, a publié un rapport dans lequel plusieurs de ces politiques institutionnelles ont été évaluées. L'étude a donné lieu à quelques recommandations.⁵³ Le rapport révèle que dans certaines politiques universitaires, on retrouve encore des consignes du silence, des failles dans les processus d'enquête et des échéanciers pour le dépôt des plaintes. En outre, elles ne prévoient pas de dispositions sur l'immunité et sur la protection des victimes de viol. Même si les

universités ont mis en place des politiques qui couvrent les violences sexuelles, il ne s'agit pas dans tous les cas de politiques indépendantes. En plus, en ce qui a trait au développement d'une formation sur la prévention des violences sexuelles, certains établissements n'ont encore rien à offrir.⁵⁴ À la OUSA, nous croyons que pour bâtir des campus plus sûrs, nous devons nous assurer que nos établissements bénéficient d'une meilleure orientation de la province et d'une surveillance plus étroite, et mettent en œuvre des politiques qui accordent la priorité à la sécurité et à l'autonomie des survivants et survivantes. Les survivants et survivantes et les étudiants et étudiantes ne doivent jamais se sentir intimidé(e)s, mal orienté(e)s ou négligé(e)s par leur établissement lorsqu'ils ou elles rapportent ou dénoncent des cas de violence sexuelle. Le gouvernement provincial a un rôle à jouer pour s'en assurer.

SOUTENIR DES CAMPUS PLUS SÛRS

Dans leur lutte contre la violence sexuelle, les établissements peuvent obtenir une aide, notamment par le truchement de subventions, comme la Women's Campus Safety Grant (WCSG) (subvention pour la sécurité des femmes sur les campus).⁵⁵ La subvention est versée aux établissements

d'enseignement postsecondaire par le MESFP depuis 1991 afin d'accroître la sécurité des femmes et de combattre la violence sexuelle sur les campus.⁵⁶ Le financement est alloué à des projets comme des campagnes éducatives qui font la promotion de la culture du consentement, ainsi qu'à des projets d'infrastructure, qui visent à éliminer les « espaces à risque » et à améliorer la sécurité dans la conception des environnements.⁵⁷ Dans les établissements, la WCSG a été utilisée à diverses fins et les étudiants et étudiantes veulent s'assurer que le financement est investi judicieusement sur leur campus. Ainsi, les membres de la OUSA recommandent de prioriser certains programmes, comme la formation sur l'intervention des témoins, des programmes de sensibilisation précoce, la formation sur la sensibilité et des programmes de soutien plus diversifiés. Les étudiants et étudiantes souhaitent une surveillance accrue pour s'assurer que les subventions, comme la WCSG, appuient les efforts déployés de nature intersectionnelle, axés sur des données probantes et sur les besoins des survivants et survivantes.

En plus des directives dont il est fait référence plus haut, l'utilisation de la WCSG est laissée entièrement à la discrétion de l'établissement. Dans certains cas, la

La sensibilisation et l'éducation sont des composantes essentielles pour combattre les normes et croyances toxiques et lutter contre la culture du viol, une position qui est au cœur des politiques de la OUSA sur la violence sexuelle.

subvention n'a pas été employée de la façon dont l'entendaient les étudiants et étudiantes et les survivants et survivantes. À l'Université McMaster, par exemple, la WCSG, estimée à un peu plus de 70 000 \$, a été versée directement aux services de sécurité de l'établissement. La majeure partie du financement a été allouée aux cours d'autodéfense qui sont offerts par les services de sécurité sur le campus. Nous savons que les cours d'autodéfense, à eux seuls, surtout s'ils ne tiennent pas compte de la culture du viol, ne sont pas des moyens adéquats pour lutter contre la violence sexuelle. Toutefois, le bureau de l'inclusion et de l'équité de l'Université McMaster a depuis utilisé le financement pour des conférences et campagnes sur le consentement.⁵⁸

INITIATIVES ÉTUDIANTES

La sensibilisation et l'éducation sont des composantes essentielles pour combattre les normes et croyances toxiques et lutter contre la culture du viol, une position qui est au cœur des politiques de la OUSA sur la violence sexuelle. En outre, les étudiants et étudiantes continuent de contribuer à ces efforts par le truchement de diverses initiatives sur leur campus. Les associations étudiantes, comme celle de la MSU (Université McMaster), ont développé leur propre politique sur la violence sexuelle afin d'alimenter les discussions et de promouvoir les changements nécessaires. Le document, publié cette année, défend une approche intersectionnelle en matière de soutien lié aux violences sexuelles, ainsi que des mécanismes de prévention et d'intervention. Également, on recommande la prestation d'une formation sur l'intervention des témoins.⁵⁹

À l'Université Laurentienne, le centre des femmes est une ressource sur le campus offerte « pour des étudiants et étudiantes

et par des étudiants et étudiantes » qui propose un vaste éventail de mesures de soutien, incluant de l'information juridique pour les victimes de violence sexuelle.⁶⁰ De la même façon, à l'Université Brock, le centre de soutien sur les violences sexuelles offre des ressources, comme une ligne d'écoute confidentielle 24 heures qui permet aux étudiants et étudiantes d'obtenir une aide, par courriel ou texto, ainsi que d'autres services de soutien au téléphone.⁶¹ Également, le centre de soutien offre des services aux survivants et survivantes qui veulent signaler un acte de violence sexuelle par le truchement du programme d'accompagnement devant les tribunaux, afin que les survivants et survivantes n'aient pas à traverser ce processus seul(e).⁶²

CONCLUSION

La lutte contre la violence sexuelle sur les campus requiert un effort collectif et une approche holistique. De l'éducation et de la formation efficaces aux politiques axées sur l'intervention et aux accommodements, en passant par la création d'une culture du consentement, nous avons tous un rôle à jouer pour bâtir des campus plus sûrs et inclusifs dans notre province. À la OUSA, la prévention de la violence sexuelle est une priorité constante et même si les dispositions du projet de loi 132 jettent les bases d'un cadre essentiel, il faut faire davantage pour combattre le caractère persistant de la violence sexuelle dans les universités de l'Ontario. Les étudiants et étudiantes et survivants et survivantes demandent un leadership concret de leur gouvernement, ce qui comprend l'établissement de normes minimales, une surveillance accrue et un financement additionnel pour diverses ressources à l'intérieur et à l'extérieur des campus. Nous devons, en Ontario, faire en sorte qu'aucun étudiant ni aucune étudiante ne soit victime de violence sexuelle pendant ses études.

Union étudiante du Québec

AUTEUR

Guillaume Lecorps

BACKGROUND

Les cinq dernières années ont été charnières pour la prévention des violences à caractère sexuel dans les milieux d'enseignement supérieur du Québec. Après la médiatisation importante de nombreux épisodes déplorables,^{63 64} la publication d'une vaste enquête par une équipe de chercheuses universitaires et l'avènement de la campagne de sensibilisation Sans oui, c'est non!, les parties prenantes du réseau d'enseignement supérieur ont pris conscience du changement de culture nécessaire à opérer.⁶⁵

Les données inquiétantes issues de l'enquête ESSIMU et les témoignages publics de plusieurs personnes survivantes dans les médias ont contribué grandement à faire naître une vaste mobilisation dans le réseau universitaire et collégial. En effet, l'enquête ESSIMU a révélé que plus du tiers des répondantes et répondants ont vécu des gestes de harcèlement sexuel depuis leur arrivée à l'université et que 18,3% rapportent des comportements sexuels

non désirés. En réaction, les associations étudiantes ainsi que les dirigeants des universités ont collaboré à des efforts de sensibilisation afin de prévenir les violences à caractère sexuel sur les campus et renverser la lourde tendance exposée par les études et les médias.

Dans la foulée, plusieurs regroupements œuvrant dans la lutte aux violences à caractère sexuel dans le milieu de l'enseignement supérieur, dont l'Union étudiante du Québec, ont réclamé auprès des établissements d'enseignement supérieur et des gouvernements d'implanter des mesures concrètes pour enrayer la culture du viol et les violences à caractère sexuel dans le réseau collégial et universitaire.

Depuis, des grandes avancées ont été réalisées et, bien que le modèle québécois ne soit pas parfait, nous assistons à un changement de culture et à une prise de conscience collective importante.

Le présent document vise à faire l'état des lieux des mesures dont nous sommes collectivement dotés pour lutter contre les violences à caractère sexuel.

ÉTAT DES LIEUX

L'état alarmant de la situation suite à la rentrée universitaire de 2016 et les pressions provenant des associations étudiantes et des regroupements militants du milieu des violences à caractère sexuel ont poussé la ministre de l'Enseignement supérieur à s'engager auprès de ces organisations à agir dans le dossier à l'automne 2016.

Au cours de l'année 2016-2017, la campagne de sensibilisation Sans oui, c'est non!, fruit de la collaboration des directions et des associations étudiantes générales universitaires s'est métamorphosée en organisme à but non lucratif. Par le fait même, le réseau universitaire s'est doté d'un véhicule de concertation ayant pour mission de coordonner les efforts de prévention et de sensibilisation en matière de prévention des violences à caractère sexuel. L'organisme a par la suite intégré un volet collégial. À ce jour, tous les campus



universitaires québécois sont partenaires de Sans oui, c'est non!. L'organisme compte maintenant 55 établissements et 56 associations étudiantes à travers la province.

Un travail important a été réalisé par les associations étudiantes pour empêcher le gouvernement du Québec d'interdire les activités d'accueil sur les campus universitaires. Après avoir fait valoir qu'une telle interdiction serait en fait une déresponsabilisation des établissements plutôt qu'une solution à la problématique, la ministre de l'Enseignement supérieur s'est rétractée.

Dès lors, tant les associations étudiantes que les regroupements militants du milieu des violences à caractère sexuel ont insisté pour que tous les établissements collégiaux et universitaires soient dotés de:

- **Politiques spécifiques sur les violences à caractère sexuel;**
- **Mesures efficaces de sensibilisation et de prévention;**
- **Services aux personnes survivantes;**
- **Financement gouvernemental dédié pour financer ces mesures et ces services;**
- **Guichets uniques pour offrir ces services.**

Ainsi, des consultations publiques ont été lancées par la ministre de l'Enseignement supérieur au printemps 2017 pour mener à la création d'un projet de loi pour contrer les violences à caractère sexuel dans les établissements universitaires et collégiaux. Ces consultations ont permis à des

organismes issus de milieux diversifiés de mettre en valeur leur expertise en témoignant de la réalité qu'ils voient au quotidien et des pistes de solution qu'ils suggèrent pour y remédier. L'Union étudiante du Québec a participé activement à ces rencontres, tenues aux quatre coins de la province, en présentant un mémoire regroupant ses recommandations.⁶⁶

Suite à tout ce processus consultatif et à l'étude du projet de loi n° 151 en commission parlementaire, la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « Loi ») a été adoptée le 8 décembre 2017.⁶⁷ Les audiences en commission parlementaire ont permis à l'Union étudiante du Québec d'aller présenter ses dernières revendications, mises à jour en fonction des acquis et des lacunes du projet de loi.

TABLEAU 1 : EXIGENCES DE LA LOI

Exigences	Détails
Mise en place d'une politique distincte pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.	Une telle politique devra: <ul style="list-style-type: none"> • Être implantée dans chaque établissement • Établir des délais maximaux de traitements des signalements • Assurer la protection de chaque personne qui effectue un signalement • Établir des sanctions en cas de manquement à la politique
Prise en compte des besoins des personnes plus à risque de subir des violences à caractère sexuel.	Notamment les communautés autochtones, les étudiantes et les étudiants internationaux, les personnes en situation de handicap et les gens issus de la diversité sexuelle ou de genre.
Mise en place de formations annuelles.	Ces formations devront être dédiées au personnel des établissements, aux représentantes et aux représentants des syndicats et des associations étudiantes ainsi qu'aux membres de la direction.
Mise en place d'un code de conduite.	Ce code de conduite devra entre autres encadrer les relations pédagogiques ou d'autorité entre le personnel de l'établissement et les étudiantes et les étudiants.
Processus de mise en place, de révision et de suivi de la politique.	Ce processus devra inclure la communauté étudiante, le personnel de l'établissement et la direction.
Délais maximaux de conformité.	Pour: <ul style="list-style-type: none"> • L'adoption de la politique : 1^{er} janvier 2019 • L'implantation de la politique : 1^{er} septembre 2019

Au final, la Loi établit des exigences multiples pour les institutions universitaires et met sur pied certaines pratiques gouvernementales. Le tableau 1 expose les dispositions présentes dans la Loi qui font écho à des revendications que soutenaient notamment l'Union étudiante du Québec.

CONCLUSION

En conclusion, les dernières années ont permis à la communauté québécoise, notamment au niveau universitaire, de confronter le fléau que constitue les violences à caractère sexuel sur les campus universitaires et collégiaux. Le résultat de cette prise de conscience collective est une volonté politique accrue et la mise en place de réelles obligations pour les administrations universitaires et les associations étudiantes afin de combattre les violences à caractère sexuel et, plus largement, enrayer la culture du viol.

Beaucoup de chemin reste à parcourir afin de se doter des mesures et des services optimaux et accessibles à toutes et à tous de manière équitable. Toutefois, les gains effectués en ce qui a trait aux politiques institutionnelles spécifiques, aux mesures

de prévention et de prise en charge, au financement gouvernemental dédié et à la présence d'un guichet unique dans chaque institution sont d'énormes pas dans la bonne direction.

L'implication des personnes survivantes dans le processus a été et continue d'être une condition sine qua non pour réussir à bien répondre à leurs besoins. La mise à contribution d'un travail commun entre les associations étudiantes locales et l'administration de leur institution ainsi que la prise en considération des réalités particulières des nombreux campus sont aussi vitales pour mettre en place des solutions intelligentes et pérennes.

Pour la suite des choses, l'Union étudiante du Québec sera très heureuse de pouvoir contribuer aux efforts déployés à l'échelle canadienne pour lutter contre les violences à caractère sexuel. Il va sans dire que l'Union étudiante du Québec a également bien hâte de pouvoir bénéficier des bonnes pratiques et de l'expérience de ses collègues à travers le pays afin d'en apprendre davantage et pour rendre notre travail encore plus efficace en l'espèce.

Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick

AUTEUR ET AUTEURE

Samuel Titus
Brianna Workman

INTRODUCTION

Alors que l'Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick (AENB) se préparait à célébrer son 35^e anniversaire, au début de l'année universitaire 2017-2018, nous avons décidé de marquer une pause pour réfléchir à l'histoire nuancée et diversifiée de l'Alliance et à son rôle dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Pendant ces 35 années, l'AENB s'est presque exclusivement attachée à éliminer les obstacles financiers à la formation postsecondaire. Ces obstacles font en sorte que seuls les étudiants et étudiantes appartenant aux classes moyennes à supérieures ou ceux et celles qui sont prêts à contracter une lourde dette ont accès aux études postsecondaires. Cependant, au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés dans ces dossiers au Nouveau-Brunswick, grâce à l'introduction du Programme des droits de scolarité gratuits et du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne qui offrent une aide financière exceptionnelle aux familles à revenu faible et moyen du Nouveau-Brunswick. Ces succès ont permis à l'AENB de délaissier graduellement le problème

de l'aide financière pour se pencher sur certains obstacles plus complexes et systémiques observés dans ce secteur. Ce faisant, l'AENB s'est attachée à suivre l'évolution du discours actuel sur ce que cela signifie pour un établissement d'être réellement « accessible » aux groupes marginalisés.

D'un point de vue académique, l'Alliance a toujours défendu la position selon laquelle nos établissements n'ont rien à envier à ceux des autres provinces. Et grâce aux récents investissements réalisés dans l'aide financière et les possibilités d'emploi pour



les jeunes, le Nouveau-Brunswick devient un endroit de choix pour poursuivre des études supérieures de qualité. Cependant, il n'en reste pas moins que pour un fort pourcentage de notre population étudiante, la violence sexuelle continue à faire des campus des collèges et universités des endroits peu sécuritaires. Tant que des mesures concrètes ne seront pas prises pour enrayer le problème de la violence sexuelle sur les campus, ces derniers resteront fondamentalement inaccessibles à certains groupes.

Récemment, dans la foulée des campagnes comme #MoiAussi (MeeToo) et des accusations d'inconduite sexuelle portées contre des personnages publics, la conversation entourant la violence sexuelle vise maintenant la révision des politiques en place et la défense des intérêts des groupes vulnérables. Même s'il est important de tenir ces conversations à grande échelle, les effets négatifs de la violence sexuelle sur nos campus demeurent un problème aigu. En 2014, l'Enquête sociale générale – Victimation (sécurité des Canadiens) de Statistique Canada révélait que 41 % des agressions sexuelles perpétrées contre des Canadiens et Canadiennes ayant plus de 15 ans étaient rapportées par des étudiants et étudiantes. Que les agressions aient eu lieu à l'intérieur ou à l'extérieur des campus, les 261 000 cas rapportés indiquent clairement que les étudiants et étudiantes forment un groupe vulnérable en ce qui a trait aux agressions et à la violence sexuelles. La répartition démographique de la population étudiante dans les établissements du Nouveau-Brunswick accentue le problème, puisque près de 60 % des étudiants sont des femmes. Dans une province qui veut tirer profit du succès de ses jeunes pour revitaliser son économie, il serait judicieux d'investir dans la sécurité physique et le bien-être de ses étudiants et étudiantes et des jeunes.

En 2014, l'Enquête sociale générale – Victimation (sécurité des Canadiens) de Statistique Canada révélait que 41 % des agressions sexuelles perpétrées contre des Canadiens et Canadiennes ayant plus de 15 ans étaient rapportées par des étudiants et étudiantes.

PROGRÈS À CE JOUR

Avant 2017, les discussions officielles entourant la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick, à l'échelle provinciale, restaient assez limitées. Les universités et établissements d'enseignement étaient tenus, dans la plupart des cas, de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires pour leurs propres campus. Les associations étudiantes et autres groupes actifs sur les campus ont contribué à ces projets et obtenu certains succès, malgré l'absence de planification globale à long terme ou de soutien. Au cours des dernières années, les campus étoffent les mesures d'aide aux survivants et survivantes, notamment en embauchant des personnes qui se consacrent exclusivement à ce travail et en instaurant des politiques indépendantes

sur la violence sexuelle. En 2017, une entente a été signée entre l'Université du Nouveau-Brunswick – campus Fredericton, l'Université St. Thomas et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, officialisant ainsi le projet Campus Sexual Assault Support Advocate (défense des mesures de soutien en lien avec les agressions sexuelles sur les campus) (CSASA), qui avait été lancé à titre de projet pilote l'année précédente. Le CSASA offre des services de soutien aux étudiants et étudiantes de ces établissements et finance l'embauche d'un employé qui se consacre à ces services sur le campus Saint John de l'Université du Nouveau-Brunswick. Dans le même esprit, l'Université Mount Allison a récemment engagé un conseiller en service d'éducation et intervention en cas d'agression (SHARE) afin de venir en aide aux étudiants et étudiantes. Dans les deux cas, l'objectif est de s'assurer que la sécurité de la population étudiante est prise au sérieux sur le campus et que des services sont offerts aux survivants et survivantes de violence sexuelle.

Même si ces mesures ont été bien accueillies par les étudiants et étudiantes de la province, leur efficacité demeure limitée en raison de l'absence de crédibilité accordée à ce dossier. Le CSASA et le SHARE, malgré les besoins urgents et immédiats en services de soutien en personne et malgré leurs avantages indéniables, manquent d'effectifs et de financement de façon chronique. Dans le cas du CSASA, trois établissements de Fredericton ne sont servis que par un seul employé, même si la ville compte près de 10 000 étudiants et étudiantes. Le campus Saint John et l'Université Mount Allison

n'ont qu'un seul employé chacun. Malgré le fait que ces employés sont disponibles 24/7, ils ne sont rémunérés que pour un travail à temps partiel.

En outre, même si ces mesures de soutien sont en place, elles ne peuvent être déployées que dans les limites des politiques sur les agressions sexuelles de chaque campus, ce qui réduit leur efficacité. Les politiques actuelles sont assez inégales d'un campus à un autre et ne prévoient pas de structures de dénonciation adéquates pour les survivants et survivantes. Dans certains cas, la politique sur les agressions sexuelles est intégrée à la politique sur les inconduites et, jusqu'à tout récemment, cette infraction n'était même pas la plus délétère décrite dans ce document. Même

Même si les ressources sur le campus sont limitées, les personnes qui en ont bénéficié les ont qualifiées d'extrêmement utiles.

dans les situations où la politique sur les agressions sexuelles est indépendante, le comité qui traite les plaintes pour agressions sexuelles ne l'est pas, ce qui peut mener à de graves conflits d'intérêts et ne

garantit pas que les membres de ce comité possèdent les compétences nécessaires pour entendre ces plaintes.

Cela étant dit, la situation n'est pas aussi morose qu'il n'en paraisse. Même si les ressources sur les campus sont limitées, les personnes qui en ont bénéficié les ont qualifiées d'extrêmement utiles. À l'instar de l'ouverture d'esprit que nous avons observée en ce qui a trait à la santé mentale, le moindre petit geste du gouvernement ou des universités permet aux étudiants et étudiantes d'espérer une aide à venir.

Pour notre part, l'AENB s'efforce d'intégrer la voix des étudiants et étudiantes à ces discussions. En 2017, nous avons fait

de la violence sexuelle sur les campus une des priorités de notre organisation, et d'importants progrès ont été réalisés depuis. Nous avons en effet procédé à un examen exhaustif des principes de la politique de l'AENB sur la violence sexuelle, examen qui s'est soldé par une série de consultations avec des intervenants, notamment le CSASA, le SHARE, le centre des agressions sexuelles de Fredericton et la professeure de l'Université St. Thomas, Karla O'Regan. À partir de leurs conseils et de leur expertise, nous avons élaboré de nouvelles politiques afin de refléter l'approche pluriannuelle qu'il importe d'adopter dans ce dossier, et nous avons mis l'accent sur trois principaux objectifs : la nécessité de normaliser les politiques sur la violence sexuelle dans les campus en ayant recours à la loi, l'élargissement des services de soutien offerts dans les campus et l'importance d'une formation et d'une sensibilisation plus efficaces sur la violence sexuelle dans les campus. Ces trois objectifs ont servi à alimenter le document de l'AENB sur la défense des droits de 2017, qui a été présenté à presque tous les députés de l'Assemblée législative, aux cadres de la fonction publique et à divers intervenants externes lors de la semaine annuelle d'action de l'AENB. Touchés par les paroles des délégués et déléguées de l'AENB, les députés de l'opposition officielle ont présenté une motion visant à obliger toutes les universités à adopter des politiques indépendantes sur la violence sexuelle, suivant les critères établis dans notre propre politique. Le libellé de la motion a par la suite été modifié afin de préciser que le gouvernement « encourage fortement » de telles actions, retirant ainsi le caractère obligatoire de la motion. Malgré cet échec relatif, l'impulsion donnée à ce dossier au sein du public a permis de reconnaître que le statu quo était insuffisant et inacceptable et a donné un nouveau souffle à la conversation sur la prévention

de la violence sexuelle. Les décideurs du gouvernement, les administrateurs d'universités et les étudiants et étudiantes n'ont pas abandonné cette cause et les travaux se poursuivent pour garantir la sécurité de nos établissements et leur accessibilité.

CONCLUSION

Alors que la province se prépare à une élection aux enjeux passionnants, mais également controversés, la nécessité d'aborder de façon adéquate et honnête le problème de la violence sexuelle demeure un sujet de grand intérêt pour le milieu des études postsecondaires. Le gouvernement fait face à la difficile réalité d'une élection qui ne lui garantit pas la victoire; nous, étudiants et étudiantes, ne manquerons pas de saisir cette occasion pour promouvoir une loi visant à protéger et à soutenir la population étudiante. Depuis son élection en 2014, le ministre Gallant se décrit comme le « gouvernement de l'éducation », un gouvernement qui reconnaît le rôle crucial que joue l'éducation dans la croissance culturelle et économique. Cette insistance s'est traduite par plusieurs grands investissements réalisés au bénéfice des étudiants et étudiantes, des subventions directes jusqu'à la création de possibilités d'emploi pour les étudiants et étudiantes, mais tant que les femmes, les étudiants internationaux, les membres de la communauté LGBTQIA+, les apprenants autochtones et d'autres groupes marginalisés ne pourront pas fréquenter nos établissements d'enseignement supérieur sans craindre la violence ou le harcèlement sexuels, alors nous aurons manqué à notre devoir de rendre ces établissements réellement accessibles.

Students Nova Scotia

AUTEUR ET AUTEURE

Nicole Wambolt
Tristan Bray

QUI NOUS SOMMES

Students Nova Scotia (StudentsNS) est une alliance d'associations étudiantes de niveau postsecondaire de la Nouvelle-Écosse. Nous représentons environ 20 000 étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs, et étudiants des collèges, dans toute la province. Nous donnons une orientation au milieu des études postsecondaires en effectuant des recherches, en trouvant des solutions et en créant l'espace politique nécessaire à la réalisation de ces solutions. Nous défendons une éducation postsecondaire accessible et abordable en Nouvelle-Écosse, de grande qualité et guidée par les intérêts des étudiants et étudiantes.

INTRODUCTION

La violence sexuelle est un problème grave qui touche les étudiants et étudiantes. On ne compte plus le nombre d'études qui révèlent des statistiques alarmantes sur la vulnérabilité particulière des étudiants

et étudiantes aux violences sexuelles. Des constats du type « 1 femme sur 5 sera victime de violence sexuelle au cours de sa formation postsecondaire » trahissent une réalité troublante au sujet des campus.⁶⁸ Nova Scotia Students demande sans relâche un engagement réel du gouvernement et des établissements, et une meilleure reddition de comptes dans ce dossier. En Nouvelle-Écosse, la compréhension de la violence sexuelle et l'approche adoptée à cet égard ont été grandement influencées par deux incidents fortement médiatisés survenus sur des campus d'établissements d'enseignement postsecondaire. En 2013, une chanson de bienvenue faisant la promotion du sexe non consenti à l'Université Saint Mary's



Environ
1 femme sur 5
sera victime de violence sexuelle au cours de ses études postsecondaires.

est devenue virale et a donné lieu à une importante conversation sur la violence sexuelle.⁶⁹ Les chansons de ce type ont révélé que l'approche de la Nouvelle-Écosse face à la violence sexuelle doit tenir compte à la fois des actes de violence individuels, mais également d'une culture qui prévaut dans les campus et qui perpétue des idées toxiques au sujet du consentement. En 2014, cette culture a été exposée à nouveau par un groupe Facebook où des étudiants en médecine dentaire de l'Université Dalhousie ont diffusé des commentaires explicites qui banalisent la violence sexuelle contre leurs camarades étudiantes.⁷⁰ Les retombées de ces deux incidents hautement médiatisés ont montré que l'approche adoptée face au problème de la violence sexuelle dans les campus d'établissements postsecondaires de la Nouvelle-Écosse requiert un sérieux coup de barre.

Au cours des dernières années, le

gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les établissements d'enseignement postsecondaire se sont engagés à aborder le problème de la violence sexuelle dans les campus afin de créer des environnements sécuritaires pour les étudiants et étudiantes. Partout dans la province, les leaders des associations étudiantes se sont attachés à porter les inquiétudes exprimées sur la violence sexuelle à l'attention du gouvernement et des directions d'établissements afin d'apporter des changements concrets. Les associations étudiantes ont pris part aux discussions sur le consentement, la violence sexuelle, les relations sexuelles saines, ainsi que sur les ressources offertes aux survivants et survivantes; elles ont ensuite intégré le fruit de ces échanges à des événements importants, comme les semaines d'accueil, et instauré des semaines de sensibilisation à la violence sexuelle sur leur campus respectif. Les discussions sur la prévention de la violence sexuelle et les ressources offertes sont généralement dominées par les campus universitaires, écartant du coup les circonstances particulières qui prévalent dans les collèges communautaires de la Nouvelle-Écosse. Comme le financement et les ressources des associations de collèges communautaires sont limités, ces dernières éprouvent de la difficulté à représenter leurs membres et à mettre en œuvre des programmes et des mesures de soutien en réaction à la violence sexuelle. Malgré

le travail acharné des leaders étudiants, la violence sexuelle demeure un problème bien réel sur les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire. La Nouvelle-Écosse est une petite province, en taille et en population, limitant l'accès aux ressources et les budgets. Avec 10 universités et un réseau de collèges communautaires en expansion, de nombreux établissements n'ont pas les ressources matérielles ou financières nécessaires pour soutenir les étudiants et étudiantes.

INITIATIVES EN NOUVELLE- ÉCOSSE

À travers la Nouvelle-Écosse, plusieurs initiatives ont ciblé le problème de la violence sexuelle. En 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a publié un rapport intitulé *Breaking the Silence: A Coordinated Response to Sexual Violence Prevention in Nova Scotia*.⁷¹ Ce cadre a été employé pour orienter les stratégies de prévention et intensifier les mesures de soutien offertes aux survivants et survivantes. Il aborde également les expériences et enjeux particuliers des groupes vulnérables et marginalisés, et tente de briser le cycle du silence et de la honte associé à la violence sexuelle.

Although these initiatives have had some success combating sexual violence on post-secondary campuses across Nova Scotia, more must be done to ensure that the commitments and promises by both government and institutions are upheld and sexual violence on post-secondary campuses is properly addressed.

Pour répondre aux demandes croissantes des étudiants et étudiantes pour de meilleurs services de soutien aux survivants et survivantes dans les campus, le gouvernement a intégré la violence sexuelle dans le protocole d'entente de 2015-2019 entre la province et le Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP). Le PE est une entente conclue entre la province et les universités qui établit certains

critères particuliers que les universités doivent respecter afin de recevoir un financement de la province. Le PE de 2015-2019 somme les établissements à se doter de politiques qui intègrent le harcèlement et les agressions sexuelles.⁷² En plus du PE, la province a travaillé avec le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse afin de développer une politique indépendante sur la violence sexuelle s'appliquant

à l'ensemble du réseau des campus du collège dans la province. L'échéancier de cette politique arrive à grands pas, et il reste encore beaucoup à faire avant d'instaurer des politiques exhaustives et appropriées au sein des établissements d'enseignement postsecondaire de la Nouvelle-Écosse.

*Suite à la signature du PE, le gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire ont créé un comité de prévention de la violence sexuelle. En décembre 2017, le Comité a publié le rapport intitulé *Changing the culture of acceptance : The Province of Nova Scotia and the Nova Scotia Universities recommendations to address sexual violence on university campuses.*⁷³ Les recommandations du rapport soulignent la nécessité de changer la culture sur les campus et de fournir des directives aux établissements afin qu'ils puissent agir pour régler le problème de la violence sexuelle.*

D'autres groupes d'étudiants de la province ont demandé au gouvernement d'instaurer une loi qui oblige les établissements d'enseignement postsecondaire à développer des politiques indépendantes sur la violence sexuelle, similaires à celles qui existent en Colombie-Britannique et en Ontario. En réponse à cette demande, la province a réitéré son engagement à travailler dans le cadre du PE, qui somme les établissements à se doter de telles politiques. StudentNS reconnaît l'importance de tenir les établissements et le gouvernement responsables en ce qui a trait au développement de ces politiques afin de pouvoir offrir des services aux survivants et survivantes et d'accuser les contrevenants. Comme l'ont montré les groupes d'étudiants de la province, la loi n'est pas la panacée aux problèmes de la violence sexuelle dans les campus d'établissements postsecondaires. Compte tenu du mandat explicite prévu dans le PE, qui oblige les établissements

d'enseignement postsecondaire à élaborer des politiques sur la violence sexuelle, nous croyons que la collaboration avec les établissements, le gouvernement et le nouveau comité de mise en œuvre de la stratégie provinciale contre la violence sexuelle constitue la meilleure façon de représenter les besoins et préoccupations des étudiants et étudiantes. Nous devons nous assurer que le gouvernement et les établissements sont tenus responsables tout au long de ces processus dans le but d'instaurer des politiques indépendantes sur la violence sexuelle et d'offrir les ressources nécessaires sur tous les campus.

En 2014, StudentsNS a commandé un rapport de la société de recherche indépendante Martell Consulting Services Ltd. intitulé *Student Safety in Nova Scotia: A Review of Student Union Policies and Practices to Prevent Sexual Violence.*⁷⁴ Le rapport comprenait 21 recommandations en lien avec les programmes et les activités de défense des intérêts des associations étudiantes visant à réduire la prévalence des violences sexuelles et à créer des environnements où les étudiants et étudiantes se respectent mutuellement et s'entraident. Le rapport a permis de comprendre que le concept de consentement n'était pas bien compris par les étudiants, peu importe leur sexe, et que cette confusion est un facteur déterminant dans bon nombre d'agressions sexuelles sur les campus. Suivant la publication de ce rapport, et en partenariat avec nos membres, StudentsNS a lancé More Than Yes, une campagne éducative visant à

promouvoir une meilleure compréhension de la notion de consentement parmi les étudiants. La campagne s'accompagnait d'affiches, d'autocollants à poser sur les emballages de condoms et d'un site Web. Le site a été annoncé sur les plateformes des médias sociaux au moyen d'un message simple et percutant selon lequel des réponses du type « peut-être » ou même « ouais » ne sont pas des réponses acceptables.

Même si ces initiatives ont permis de combattre la violence sexuelle dans les campus d'établissements postsecondaires en Nouvelle-Écosse, il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que le gouvernement et les établissements respectent leur engagement et leurs promesses et que la violence sexuelle sur les campus est adéquatement combattue.

PROCHAINES ÉTAPES : VENIR EN AIDE AUX SURVIVANTS ET SURVIVANTES

Dans une politique indépendante efficace sur la violence sexuelle, le signalement fait référence aux procédures que le survivant ou la survivante choisit d'employer. Il s'agit d'un outil utile pour déterminer si les politiques et mesures de soutien en place sont adéquates ou doivent être révisées.

StudentsNS défend un mode de signalement qui protège la confidentialité et les souhaits du survivant ou de la survivante, et dont l'unique but est de tenir les établissements et le gouvernement responsables de leurs engagements et de déterminer si la politique et la procédure sont adéquates. L'Association des universités de l'Atlantique a créé un modèle de signalement, mais les établissements n'ont pas encore instauré de plan pour imposer ce modèle.

Le faible de taux de signalement par les survivants et survivantes constitue l'une des plus graves lacunes entourant les données sur la violence sexuelle. Le survivant ou la survivante a toujours le droit de décider s'il ou elle veut signaler un incident ou non, et ce choix doit être respecté. De nombreuses personnes survivantes

Le faible taux de signalement par les survivants et survivantes constitue l'une des plus graves lacunes entourant les données sur la violence sexuelle.

peuvent rapporter un incident de violence sexuelle aux personnes-ressources de l'université, mais ne souhaitent pas forcément entreprendre le processus de signalement officiel. Il est important pour les universités d'assurer un suivi de ces signalements puisqu'ils constituent une autre façon de rendre des comptes sur les stratégies et politiques instaurées par le gouvernement et les établissements, tout en respectant la confidentialité et les souhaits des survivants et survivantes. Lorsque l'on discute de violence sexuelle sur les campus de la Nouvelle-Écosse, il est

difficile de bien comprendre la réalité et les conditions sans avoir accès à des données uniformes et spécifiques. Afin de cerner les aspects à améliorer, il faut recueillir des données propres à la Nouvelle-Écosse dans le cadre de chaque signalement ou divulgation. Il est indispensable de comprendre l'environnement unique des campus d'établissements postsecondaires de la province et de développer des politiques appropriées et pertinentes qui tiennent compte de ces caractéristiques.

CONCLUSION

Compte tenu des avantages que procure à la Nouvelle-Écosse un réseau d'établissements d'enseignement postsecondaire sain et en pleine expansion, il est essentiel que les préoccupations qui touchent particulièrement les étudiants et étudiantes, comme la violence sexuelle, soient prises au sérieux, que l'on y consacre des ressources appropriées et que l'on trouve des solutions. Le problème de la violence sexuelle sur les campus ne se réglera pas uniquement par de belles paroles. Même si le gouvernement et les établissements se sont engagés à éradiquer le problème, les étudiants et étudiantes ont besoin de solutions et de recommandations dès maintenant. Les investissements dans les campagnes d'éducation qui visent à atténuer la honte des survivants et survivantes et les stratégies à long terme de lutte contre la violence sexuelle sont importants, mais il faut également élaborer des politiques et

offrir des ressources dans les campus pour venir en aide aux étudiants et étudiantes, dès maintenant. StudentsNS juge que les établissements et le gouvernement doivent agir sans délai pour régler les problèmes des étudiants et étudiantes et offrir un soutien aux survivants et survivantes. En partenariat avec le gouvernement et les établissements, StudentsNS reconnaît qu'il en va de notre devoir de mettre fin à la violence sexuelle dans les campus, dans nos communautés et dans notre société.

University of Prince Edward Island Student Union

AUTEUR ET AUTEURE

Taya Nabuurs
Colin Trewin

INTRODUCTION

Même si la violence sexuelle demeure l'un des problèmes les plus pernicioeux auxquels notre société est confrontée, il est particulièrement inquiétant dans les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire. Certains sondages révèlent qu'une femme sur cinq sera victime d'une forme d'agression sexuelle lors de ses études supérieures.⁷⁵ Non seulement ces agressions sont-elles particulièrement fréquentes dans les campus d'établissements postsecondaires, mais elles sont rarement rapportées. Une enquête de la CBC sur la violence sexuelle dans les campus révélait qu'il était particulièrement rare pour les étudiants et étudiantes de signaler une agression sexuelle aux autorités de leur université ou collège (le nombre de cas signalés aux établissements d'enseignement postsecondaire est bien en deçà de la moyenne nationale).⁷⁶

Afin de lutter contre la violence sexuelle et de dénoncer le peu de signalements, quatre provinces canadiennes se sont dotées d'une loi obligeant les collèges et les universités à instaurer une politique

*Non seulement les cas
de violence
sexuelle sont
particulièrement
fréquents dans
les campus
mais ils sont rarement
rapportés, et ce, de façon
persistante.*



indépendante sur la violence sexuelle. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas encore adopté de telle loi, mais le gouvernement provincial table sur un projet qui pourrait être soumis à un vote plus tard cette année. Tout projet de loi développé par la province de l'Île-du-Prince-Édouard doit tenir compte des besoins des étudiants et étudiantes de l'Île et de la nature particulièrement délicate de la violence sexuelle.

VIOLENCE SEXUELLE DANS LES CAMPUS DE L'ÎLE

L'Île-du-Prince-Édouard compte deux grands établissements postsecondaires : l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI) et le Collège Holland. L'UPEI ne s'est pas encore dotée d'une politique indépendante sur la violence sexuelle, mais l'université y travaille actuellement. Le Collège Holland aurait déjà instauré une telle politique, mais son contenu n'est pas accessible au public.

En mai 2017, le groupe de travail sur la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle (SVPR) de l'UPEI a été formé. Ce groupe composé d'étudiants et d'étudiantes, de membres du personnel et du corps professoral s'est joint à des leaders de la communauté afin de se pencher sur le problème de la violence sexuelle

dans les campus, d'examiner les versions préliminaires de la politique indépendante de l'UPEI sur la violence sexuelle et de formuler des recommandations pour des programmes de prévention et d'intervention destinés à l'Université.

Le groupe de travail SVPR de l'UPEI est un excellent exemple du pouvoir et de l'importance de rassembler divers intervenants afin d'instaurer des stratégies de prévention et d'intervention en matière de violence sexuelle. Grâce aux conseils de ce groupe, l'UPEI conçoit présentement son propre bureau de prévention et d'intervention sur la violence sexuelle doté

d'un employé à temps plein chargé d'élaborer les programmes de prévention et d'éducation.

Les consultations menées par le groupe de travail SVPR de l'UPEI sur le sujet de la violence sexuelle à l'UPEI ont révélé qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

On y a notamment suggéré de rendre la formation sur la prévention et l'intervention en matière de violence sexuelle plus accessible aux étudiants et étudiantes et au personnel enseignant. Les étudiants et étudiantes appuient également l'idée d'une meilleure éducation sur le campus, et demandent que l'on élargisse la portée des initiatives éducatives et que l'on en intensifie la fréquence. Ces commentaires

La loi actuellement rédigée par la province de l'Île-du-Prince-Édouard doit refléter les besoins des étudiants et étudiantes de l'Île et la nature particulièrement délicate de la violence sexuelle.

des étudiants et étudiantes montrent à quel point il est important de créer des politiques qui ne se limitent pas à réagir à ces situations, mais qui prévoient des actions proactives en matière d'éducation.

UNE LOI POUR L'Î.-P.-É : CE QU'ELLE DEVRAIT CONTENIR

Même si ces initiatives au nom de l'UPEI sont un pas dans la bonne direction, nous devons nous assurer que l'approche adoptée pour lutter contre la violence sexuelle dans les campus de l'Île-du-Prince-Édouard est uniforme à l'échelle de la province et qu'elle répond aux besoins des étudiants et étudiantes. La loi doit prévoir davantage que la création de politiques indépendantes sur la violence sexuelle, elle doit également établir une série de normes minimales que ces politiques devront satisfaire.

À la suite d'une présentation de l'association étudiante de l'UPEI, le comité permanent de l'Î.-P.-É. sur l'éducation et le développement économique a adopté une motion, le 18 octobre 2017, selon laquelle le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard devra adopter une loi provinciale pour assurer une surveillance externe des politiques sur la violence sexuelle dans ses établissements d'enseignement postsecondaire.⁷⁷ Through consultation and meetings with different groups and associations, the UPEI Student Union recommends that any legislation implemented on the topic of campus sexual violence include the following general stipulations:

- *Chaque établissement d'enseignement postsecondaire de l'Île-du-Prince-Édouard doit se doter d'une politique indépendante sur la violence sexuelle;*

- *Les étudiants et les étudiantes, le personnel, les membres de l'administration, les membres du corps professoral et les experts de la communauté sont consultés tout au long du développement de cette politique;*

- *Les politiques décrivent les exigences imposées en matière de services de soutien et de programmes éducatifs;*

- *Les politiques tiennent compte des répercussions intersectionnelles de la violence sexuelle;*

- *Les politiques sont facilement accessibles et publicisées.*

En outre, nous recommandons que le gouvernement provincial mette en œuvre les recommandations de Our Turn UPEI, une organisation étudiante qui s'implique dans la lutte contre la violence sexuelle. Our Turn UPEI recommande plusieurs normes minimales à intégrer aux politiques sur la violence sexuelle dans les campus, notamment une protection pour les victimes de viol, une protection contre les ordonnances imposant le silence, une formation obligatoire sur la violence sexuelle et une définition de la norme pour les consultations des étudiants.

La mise en œuvre d'une telle loi sera essentielle pour s'assurer que les étudiants et étudiantes de l'Île-du-Prince-Édouard bénéficient du soutien dont ils et elles ont besoin pour se sentir en sécurité et soutenu(e)s tout au long de leurs études postsecondaires.

Une victime de violence sexuelle est une victime de trop, et les statistiques impressionnantes sur la violence sexuelle dans les campus font ressortir la nécessité de régler le problème grâce à des initiatives soutenues et

CONCLUSION

L'UPEI a accompli de grands progrès au cours de l'année 2017-2018 pour se doter d'une politique indépendante sur la violence sexuelle, mais il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les collèges et universités de la province deviennent des lieux où chacun se sent en sécurité et protégé contre toute forme de violence sexuelle. L'association étudiante de l'UPEI est fière de constater que les pressions exercées par les étudiants et étudiantes ont incité le gouvernement provincial à envisager l'adoption d'une loi sur la violence sexuelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Il faut maintenant mener des consultations constantes et honnêtes avec les étudiants et étudiantes afin que cette loi reflète adéquatement les besoins de la population étudiante.

Une victime de violence sexuelle est une victime de trop, et les statistiques impressionnantes sur la violence sexuelle dans les campus font ressortir la nécessité de régler le problème grâce à des initiatives soutenues et déterminantes. La loi provinciale, qui comprend une série de normes minimales encadrant les politiques sur la violence sexuelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Île-du-Prince-Édouard, constitue la prochaine étape nécessaire pour veiller à instaurer des programmes et des politiques adéquats qui sécurisent les campus de l'île.

Alliance canadienne des associations étudiantes

AUTEUR ET AUTEURE

Johnathon Rix
Parvin Sedighi

INTRODUCTION

L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) représente 255 000 étudiants de 22 associations étudiantes de partout au Canada. L'ACAE fait la promotion d'un système d'études postsecondaires où tous les étudiants, peu importe leur race, leur sexe ou leur orientation sexuelle, ont accès à un environnement d'apprentissage sécuritaire et inclusif. Pour concrétiser un tel environnement, il faut éliminer tout acte de violence, ce qui comprend les violences sexuelles. Malheureusement, pour de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes, cette vision est encore loin de la réalité. Ils et elles sont encore trop nombreux(es) à subir les répercussions de la violence sexuelle dans les campus canadiens, ou à connaître quelqu'un qui en subit les conséquences.

L'ACAE croit que le gouvernement fédéral a un rôle de leadership à jouer dans ce domaine, d'autant que le gouvernement s'est engagé à promouvoir l'équité entre les sexes. Heureusement, il commence à prendre certaines mesures. Au cours des dernières années, les institutions fédérales ont posé certains gestes prometteurs

pour lutter contre la violence sexuelle dans les campus : notons le travail et les recommandations du Comité permanent de la condition féminine, le développement de séries de données nationales par Statistique Canada et les engagements pris par le gouvernement fédéral et décrits dans le budget de 2018. Même si ces gestes ne constituent pas des solutions en soi, ils contribuent de façon appréciable aux efforts déployés pour rendre les campus plus sécuritaires.

PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LES CAMPUS CANADIENS

La prévalence de la violence sexospécifique au Canada, et plus précisément dans les campus canadiens, est étonnante. Selon



Condition féminine Canada, « la “violence fondée sur le sexe” est une forme de violence sexuelle qui n’est ni accidentelle ni occasionnelle et qui pourrait donc être évitée. On ne peut nier l’existence de sexospécificités en ce qui a trait à la délinquance et à la victimisation sexuelles ».⁷⁸ En outre, ce document souligne que « la vaste majorité des victimes sont des femmes; dans cette optique, le genre ressort comme un déterminant fondamental de la violence sexuelle ».⁷⁹ Également, Condition féminine Canada précise que « le genre, qui s’inscrit dans un vaste continuum, est quant à lui un conditionnement social reposant sur les normes et les rôles réservés à chacun des deux sexes. Quand on parle de violence faite aux femmes, on estime que c’est essentiellement le genre (c.-à-d. les attributs dits “masculins” ou “féminins”) qui entre en jeu ».⁸⁰ Récemment, un groupe d’étudiants nommé Our Turn a attiré notre attention sur cette réalité dans le contexte des établissements d’enseignement postsecondaire en publiant un plan d’action décrivant la gravité de la violence sexuelle dans les campus et proposant des interventions appropriées en ce qui a trait à la prévention, au soutien et à la défense des intérêts afin d’éradiquer le problème. Our Turn réitère le fait qu’une femme sur cinq sera victime de violence sexuelle sur un campus lors de ses études.⁸¹ Même s’il n’existe pas de données propres au secteur postsecondaire, le plan d’action souligne qu’un homme sur six sera également victime de violence sexuelle au cours de sa vie.⁸² En outre, une étude américaine menée en 2015 par le National Centre for Transgender Equality, révèle que 47 % des personnes transgenres vivront un épisode de violence sexuelle au cours de leur vie.⁸³ Lorsque l’on s’attarde particulièrement à l’expérience des femmes, 80 % des étudiantes qui se décrivent comme des survivantes d’un acte de violence sexuelle

rapportent qu’elles ont été agressées par quelqu’un qu’elles connaissaient.⁸⁴ Les statistiques fournies dans le rapport de Our Turn montrent également que les premières semaines de formation dans ces établissements, notamment la semaine d’initiation ou d’orientation, sont particulièrement propices aux violences sexuelles.⁸⁵ De toutes les agressions sexuelles qui surviennent dans les campus d’établissements postsecondaires pendant l’année universitaire, près des deux tiers se produisent au cours des huit premières semaines de fréquentation. Cette période est souvent appelée la « zone rouge ».⁸⁶ La prévalence de la violence sexuelle dans les campus n’est pas un problème nouveau. En fait, un important rapport en sociologie intitulé Male Sex Aggression on a University Campus a été publié en 1957; ce fut le premier document à braquer les projecteurs sur ce problème.⁸⁷ Ce n’est que maintenant que le gouvernement commence à agir pour éradiquer un problème qui est connu depuis très longtemps.

TRAVAUX ACTUELS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

En mars 2017, le Comité permanent de la condition féminine a produit un rapport intitulé Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada, qui décrit plusieurs stratégies pour s’attaquer à la violence sexuelle dans les campus. Premièrement, le Comité souligne

l'importance d'offrir une éducation continue et inclusive sur le consentement et la promotion du consentement. On propose également d'investir dans une formation adéquate pour les membres du corps professoral et le personnel sur la façon de traiter les cas d'agression sexuelle, et d'améliorer les services de soutien dans les campus destinés aux survivants et survivantes. De nombreux témoins qui ont contribué aux travaux du Comité ont mentionné que les campus d'établissements postsecondaires du Canada ont un accès limité aux ressources pour venir en aide aux survivants et survivantes de violence sexuelle en adoptant une approche axée sur leurs besoins. Il existe un vaste éventail de services et de mesures judiciaires qui permettraient d'offrir le meilleur soutien possible aux survivants et survivantes et, bien entendu, cette intervention ne peut exister sans financement adéquat. Le rapport du Comité souligne également l'importance de politiques indépendantes sur les agressions sexuelles qui sont axées sur les étudiants et étudiantes et les survivants et survivantes dans les campus d'établissements postsecondaires. Dans ses recommandations officielles, le Comité permanent de la condition féminine exhorte le gouvernement du Canada et le ministère de la Sécurité et de la Protection civile de lancer des discussions au sujet de ces politiques indépendantes, de l'établissement de centres pour les agressions sexuelles dans les campus et d'une formation adéquate aux administrateurs et membres du corps professoral.⁸⁸

STATISTIQUE CANADA : GÉNÉRER DE NOUVELLES DONNÉES

Sans données exactes, il est difficile d'établir une approche axée sur des données probantes pour réduire les

occurrences de violence sexuelle dans les campus d'établissements postsecondaires du Canada. Il manque actuellement de données, tant pour le contexte général canadien que pour celui des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, en ce qui a trait à la prévalence et à la nature de la violence sexuelle. Cette situation a toujours été un obstacle au développement de solutions durables. Cependant, les étudiants et étudiantes ont bon espoir que ces lacunes soient comblées dans un proche avenir, grâce aux efforts récemment déployés par Statistique Canada pour élaborer deux enquêtes visant à recueillir de l'information sur la violence sexospécifique. La première enquête, intitulée Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, portera sur la prévalence de la violence physique et sexuelle et de la violence au sein du couple, les attitudes à l'égard de la violence sexospécifique, les attitudes à l'égard des personnes en non-conformité de genre, la cyberviolence et la traque. Même si cette enquête ne porte pas précisément sur les campus d'établissements postsecondaires, elle sera utile pour broser un tableau du contexte plus vaste dans lequel survient la violence sexuelle dans les campus. Statistique Canada produira également une deuxième enquête qui visera plus particulièrement les expériences de violence sexuelle sur les campus. Cette étude sur la victimisation sexuelle des étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire mesure la prévalence des inconduites, du harcèlement, de la discrimination sexospécifique et des agressions sexuelles chez les étudiants et étudiantes des établissements d'enseignement postsecondaire. La combinaison de ces deux études devrait fournir aux étudiants et étudiantes, aux administrateurs des établissements et aux fonctionnaires du gouvernement une compréhension solide de ce dossier,

étayée par des données probantes. Malheureusement, les résultats de ces deux enquêtes ne seront disponibles qu'en 2020, ce qui signifie que le manque de données continuera de freiner la capacité des gouvernements, des établissements et des étudiants et étudiantes à concevoir à court terme des solutions pour remédier au problème de la violence sexuelle.

BUDGET 2018

Le plus récent budget du gouvernement fédéral, qui porte en grande partie sur l'équité entre les sexes, prévoit une nouvelle mesure pour verser une aide financière aux campus canadiens. Le budget met en lumière quelques statistiques alarmantes : 47 % des agressions sexuelles rapportées au Canada ont été commises contre des femmes âgées de 15 à 24 ans et 41 % des victimes qui ont signalé ces incidents étaient des étudiants et étudiantes. Le gouvernement souligne l'importance d'assurer un leadership fédéral pour instaurer un cadre national favorisant des campus sécuritaires et un environnement qui soutient les survivants et survivants qui décident de signaler une agression sexuelle. Plus précisément, le gouvernement investira 5,5 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2018-2019, dans le Comité fédéral de la condition féminine pour travailler avec les intervenants, les provinces et les territoires afin d'élaborer un cadre national qui permettra d'adopter des approches uniformes, exhaustives et viables pour lutter contre la violence sexospécifique dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Le budget établit également qu'à partir de 2019, les campus universitaires et collégiaux qui n'instaureront pas les pratiques exemplaires dégagées en matière d'agressions sexuelles, se verront retirer leur financement fédéral⁸⁹ Même si l'ACAE craint que ce retrait du financement ait des

conséquences négatives inattendues pour les étudiants et étudiantes, l'engagement clair du gouvernement à lutter contre la violence sexuelle dans les campus est prometteur.

PROCHAINES ÉTAPES

Le problème de la violence sexuelle dans les campus est bien connu depuis plus de 60 ans, et il est encourageant de constater que le gouvernement du Canada, les organisations étudiantes, les établissements d'enseignement et de nombreux autres intervenants se lancent dans des consultations qui nous aideront à libérer le système d'éducation postsecondaire de toute forme de violence sexuelle. Une action efficace doit reposer sur la mobilisation de tous les ordres de gouvernement et de tous les établissements au pays. L'ACAE recommande à chaque établissement d'enseignement postsecondaire de se doter d'une politique indépendante sur la violence sexuelle qui protège les étudiants et étudiantes, et nous croyons que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de leader pour veiller à ce que cet objectif soit atteint, partout au pays. L'ACAE souligne également l'engagement de Statistique Canada de créer de nouvelles études sur la prévalence et la nature de la violence sexuelle dans les campus, même si les données ne seront disponibles que dans quelques années. Enfin, l'ACAE est impatiente de collaborer aux travaux de Condition féminine Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux afin de développer et de diffuser des pratiques exemplaires pour lutter contre la violence sexuelle. Nous espérons que ces mesures rendront tous les campus du pays plus sécuritaires et accueillants, pour tous les étudiants et étudiantes.

sources citées

- 1 « Acknowledgement of Indigenous Territories », SFPIRG, dernière modification en 2018, <https://sfpirg.ca/acknowledgement-of-indigenous-territories/>.
- 2 Sarah Hunt, « Decolonizing the Roots of Rape Culture: reflections on consent, sexual violence and university campuses » (article/fichier balado, Joyful Threads Productions, 2016), 3.
- 3 Zane Schwartz, “Canadian universities are failing students on sexual assault,” Maclean’s, March 1, 2018, http://www.macleans.ca/education/university/canadian-universities-are-failing-students-on-sexual-assault/?utm_source=Academica+Top+Ten&utm_campaign=cd6c13c99e-EMAIL_CAMPAIGN_2018_03_02&utm_medium=email&utm_term=0_b4928536cf-cd6c13c99e-51958025.
- 4 Schwartz, « Canadian universities are failing students on sexual assault », 2018.
- 5 Cecilia, Benoit, et collab., « Issue Brief: Sexual Violence Against Women in Canada », dernière modification le 30 juin 2016. <http://www.swc-cfc.gc.ca/svawc-vcsfc/index-en.html>
- 6 Sarah Deer, Beginning and End of Rape (Minneapolis: University of Minnesota Press, 2015), 2.
- 7 « Ce n’est jamais acceptable : Plan d’action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels », gouvernement de l’Ontario, dernière modification le 26 mai 2015. <https://www.ontario.ca/fr/page/ce-nest-jamais-acceptable-plan-daction-pour-mettre-fin-la-violence-et-au-harcèlement-sexuels-rapport-0>
- 8 Samuel Perreault, « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », dernière modification le 30 novembre 2015, <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>
- 9 « Campus Sexual Violence: Guidelines for a Comprehensive Response », Ending Violence Association of British Columbia, Mai 2016, http://endingviolence.org/wp-content/uploads/2016/05/EVABC_CampusSexualViolenceGuidelines_vF.pdf, 10.
- 10 Schwartz, « Canadian universities are failing students on sexual assault », 2018.
- 11 « Campus Sexual Violence: Guidelines for a Comprehensive Response », Ending Violence Association of British Columbia, Mai 2016, http://endingviolence.org/wp-content/uploads/2016/05/EVABC_CampusSexualViolenceGuidelines_vF.pdf, 10.
- 12 Haslam, Madi., « In addressing sexual assault cases on campus, B.C. universities miss the mark », dernière modification le 20 juillet 2017. <https://this.org/2017/07/20/in-addressing-sexual-assault-cases-on-campus-b-c-universities-miss-the-mark/>, para 5.
- 13 Bill 23, Sexualized Violence and Misconduct Policy act, 5^e session, 40^e législature, 2016. <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/40th-parliament/5th-session/bills/first-reading/gov23-1>
- 14 Bill 23, Sexualized Violence and Misconduct Policy act, 5^e session, 40^e législature, 2016. <https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/legislation-debates-proceedings/40th-parliament/5th-session/bills/first-reading/gov23-1>
- 15 « Introducing the Sexual Violence Support & Prevention Office », Simon Fraser University online, dernière modification le 1^{er} février 2018. <https://www.sfu.ca/sexual-violence/news-updates/introducing-the-sexual-violence-support--prevention-office.html>
- 16 « Capilano University - Sexual Violence Response Training », Ending Violence Association of British Columbia, dernière modification le 7 décembre 2016, <http://endingviolence.org/event/capilano-university-sexual-violence-response-training/>.
- 17 « Sexual Violence and Misconduct Support », Kwantlen Polytechnic University online, consulté le 1^{er} mars 2018. <http://www.kpu.ca/sexual-misconduct>
- 18 « Get information and Support », University of Victoria Equity and Human Rights online, consulté le 4 mars 2018. <https://www.uvic.ca/equity/sexualized-violence/support/index.php>
- 19 meg neufeld (coordonnatrice à l’éducation à l’AVP) – discussion avec Heather Middlemass, mars 2018.
- 20 meg neufeld (coordonnatrice à l’éducation à l’AVP) – discussion avec Heather Middlemass, mars 2018.
- 21 « Ce n’est jamais acceptable : Plan d’action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels », gouvernement de l’Ontario, dernière modification le 26 mai 2015, p. 9.
- 22 meg neufeld (coordonnatrice à l’éducation à l’AVP) – discussion avec Heather Middlemass, mars 2018.
- 23 « Quebec to invest \$23 million to fight sexual violence on campuses », Montreal Gazette, dernière modification le 21 août 2017,

24 <http://montrealgazette.com/news/local-news/quebec-to-invest-23-million-to-fight-sexual-violence-on-campus>
 Conroy, S., & Cotter, A. 2017. Self-reported sexual assault in Canada, 2014. Données obtenues de Statistique Canada:
 25 <https://www.statcan.gc.ca/>
 Association, A. C. (2016). American College Health Association-National College Health Assessment II: Ontario Canada.
 Reference Group Executive Summary Spring 2016. Hanover, MD: American College Health Association.
 26 Ontario, Q. P. 2017. Échelle chronologique du ministère de la Condition féminine. Ministère de la Condition féminine :
<http://www.women.gov.on.ca>
 27 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. 2011. Changer les attitudes, changer les vies – Plan d'action de l'Ontario contre la violence
 à caractère sexuel, mars 2011. Ministère de la Condition féminine : <http://www.women.gov.on.ca/>
 28 S. Perreault, 2015. La victimisation criminelle au Canada, 2014. Centre canadien de la statistique juridique.
 29 Projet de loi 132, Loi de 2016 sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels) (en soutien aux survivants et en
 opposition à la violence et au harcèlement sexuels), 2016. Assemblée législative de l'Ontario: <http://www.ontla.on.ca/>
 30 Church, E. 2011. SlutWalk sparks worldwide protest movement. The Globe and Mail: <https://www.theglobeandmail.com/>.
 31 Sault College. 2017. Campus Safety Upstander. <https://www.saultcollege.ca/>.
 32 Angelis, R. D. 2017. Sexual assault awareness a priority for Sudbury colleges. <http://www.cbc.ca/>.
 33 Gouvernement de l'Ontario, « Rapport d'étape 2016-2017 – Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la
 violence et au harcèlement sexuels » (Ontario : 2017).
 34 Ministère de la Condition féminine, « Ce n'est jamais acceptable : la Stratégie ontarienne contre la violence sexiste » (Ontario :
 2018).
 35 Brieva, Antonio, Megan Hsu, Sarah Wiley, et Danielle Pierre. Policy Paper: Sexual Violence Prevention and Response.
 (Toronto: 2016).
 36 Projet de loi 132, Loi de 2016 sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels) (en soutien aux survivants et en
 opposition à la violence et au harcèlement sexuels), 2016.
 37 Ibidem
 38 Ibidem
 39 Brieva, Antonio, Megan Hsu, Sarah Wiley, and Danielle Pierre. Policy Paper: Sexual Violence Prevention and Response.
 (Toronto: 2016).
 40 Ibidem
 41 Ibidem
 42 Projet de loi 147, Loi visant à favoriser des sorties dans danger, 2017.
 43 Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence sexuelle, 2018, <https://www.info-sv-vs.ca/fr/homepage>.
 44 Ibidem
 45 Wilfrid Laurier University « Laurier's Sexual Violence Support Advocate a Connection for Survivors », (Waterloo: 2016),
<https://www.wlu.ca/news/spotlights/2016/summer/lauriers-sexual-violence-support-advocate-a-connection-for-survivors.html>.
 46 Safe Campus, Western University, consultation sur la politique, 2016 (London: 2016)
http://safecampus.uwo.ca/sexual_violence/consultation.html.
 47 The Cord, « Sexual Violence Support Advocate Hired at Laurier » (Waterloo:2016),
<https://thecord.ca/sexual-violence-support-advocate-hired-at-laurier/>.
 48 OurTurn, A National Student-Led Action Plan to End Campus Sexual Violence, Montreal: Student's Society of McGill University,
 2016).
 49 Wilfrid Laurier University, « Addressing Gendered Violence at Laurier »,
<https://students.wlu.ca/wellness-and-recreation/gendered-violence-prevention-and-support/addressing-gendered-violence.html>.
 50 Gaudreau, Phil. « AMS and Queen's mark Sexual Violence Awareness Week with 'Unfounded' talk », (Kingston: 2017),
<https://www.queensu.ca/gazette/stories/ams-and-queen-s-mark-sexual-violence-awareness-week-unfounded-talk>.
 51 University of Toronto, « U of T releases sexual violence education and prevention training for all members of the University »,
 (Toronto: 2018),
<https://www.utoronto.ca/news/u-t-releases-sexual-violence-education-and-prevention-training-all-members-university>.
 52 Wagman, Shawina. « The Case for Student Support Case Managers on Campus » (2016),
<https://www.universityaffairs.ca/news/news-article/case-student-support-case-managers-campus/>.
 53 OurTurn, A National Student-Led Action Plan to End Campus Sexual Violence, Montreal: Student's Society of McGill University,
 2016).
 54 Ibidem
 55 Women's Campus Safety Grant Committee, Terms of Reference (Windsor: University of Windsor, 2015).
 56 Ibidem
 57 Ibidem
 58 Information reçue du Equity and Inclusion Office, Meaghan Ross, coordonnatrice des interventions en matière de violence
 sexuelle.
 59 Nichol, Emily et collab. Policy Paper: Sexual Violence Prevention and Response, McMaster Students Union, (Hamilton: 2018).

60 Laurentian University Women's Centre, <http://www.luwomenscentre.ca/contact-us.html>

61 The Brock Student Sexual Violence Support Centre, <http://asaferbrock.org/>.

62 Ibidem

63 « Série d'intrusions à l'Université Laval et allégations d'agressions sexuelles ». Radio-Canada, 16 octobre 2016. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/808951/agressions-sexuelles-universite-laval-residences>

64 Teisceira-Lessard, Philippe. « Initiations à l'UdeM : "Tu te sens presque obligée" de te déshabiller ». La Presse. 24 septembre 2016. <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201609/24/01-5023951-initiations-a-ludem-tu-te-sens-presque-obligee-de-te-deshabiller.php>

65 Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G. Et S. Parent (2016). Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU. Montréal : Université du Québec à Montréal.

66 Union étudiante du Québec. 2017. « Mémoire déposé dans le cadre des consultations sur les violences à caractère sexuel ». <https://unionetudiante.ca/publications-et-documents/>

67 Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (2017, ch. 32)

68 Planty, Michael, Lynn Langton et Jessica Stroop. Campus Climate Survey Validation Study Final Technical Report. Bureau of Justice Statistics Research and Development Series. (Washington: 2016). <https://www.bjs.gov/content/pub/pdf/ccsvsfr.pdf>.

69 Tutton, Michael. « Saint Mary's University frosh chant cheers for rape, underage sex ». La Presse canadienne : 2013. <https://globalnews.ca/news/819744/saint-marys-university-frosh-chant-cheers-for-rape-underage-sex/>.

70 Jeffrey, Davene. « Dal probes complaint of dentistry students promoting sexual violence ». Herald News : 2014. <http://thechronicleherald.ca/metro/1257928-dal-probes-complaint-of-dentistry-students-promoting-sexual-violence..>

71 Province de la Nouvelle-Écosse. « Rompre le silence ». (Nouvelle-Écosse : 2015). <https://novascotia.ca/coms/svs/docs/Sexual-Violence-Strategy-FR.pdf>.

72 Province de la Nouvelle-Écosse. Protocole d'entente entre la province de la Nouvelle-Écosse et les universités de la Nouvelle-Écosse. (Nouvelle-Écosse : 2015). <https://novascotia.ca/lae/pubs/docs/MOU-2015-2019.pdf>.

73 Province de la Nouvelle-Écosse. « Changing the culture of acceptance: recommendations to address sexual violence on university campuses ». (Nouvelle-Écosse). <https://novascotia.ca/lae/pubs/docs/changing-the-culture-of-acceptance.pdf>.

74 StudentsNS. A Review of Student Union Policies and Practices to Prevent Sexual Violence (Nouvelle-Écosse : 2014). <http://studentsns.ca/wp-content/uploads/2014/05/2014-05-09-sexual-assault-report-KB-for-web1.pdf>.

75 « Why don't Canadian universities want to talk about sexual assault? », Maclean's, 30 octobre 2014. <http://www.macleans.ca/education/unirankings/why-dont-canadian-universities-want-to-talk-about-sexual-assault/>

76 « Sexual assault reporting on Canadian campuses worryingly low, says experts », CBC News, 6 février 2015 <http://www.cbc.ca/news/canada/sex-assault-reporting-on-canadian-campuses-worryingly-low-say-experts-1.2948321>

77 Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard rince. « Standing Committee on Education and Economic Development », 18 octobre 2017. P. 242. http://www.assembly.pe.ca/sittings/2017spring/transcripts/19_2017-18-10-transcript.pdf

78 Dossier d'information : La violence à caractère sexuel faite aux femmes au Canada. Condition féminine Canada, Décembre 2015. Consulté en ligne sur : <http://www.swc-cfc.gc.ca/svawc-vcsfc/issue-brief-fr.pdf>

79 Ibidem

80 Ibidem

81 « A National, Student-Led Action Plan to End Campus Sexual Violence » Our Turn; 2017. Consulté en ligne sur : https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2017/10/our_turn_action_plan_final_english_web.pdf?x26516

82 Ibid

83 « 2015 U.S Transgender Survey ». National Centre for Transgender Equality; 2015. Consulté en ligne sur : <https://www.transequality.org/sites/default/files/docs/USTS-Full-Report-Final.PDF>

84 « Campus Safety: Considerations and Promising Practises », Metrac: Action on Violence; 2016. Consulté en ligne sur : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FEWO/Brief/BR8449919/br-external/METRAC-e.pdf>

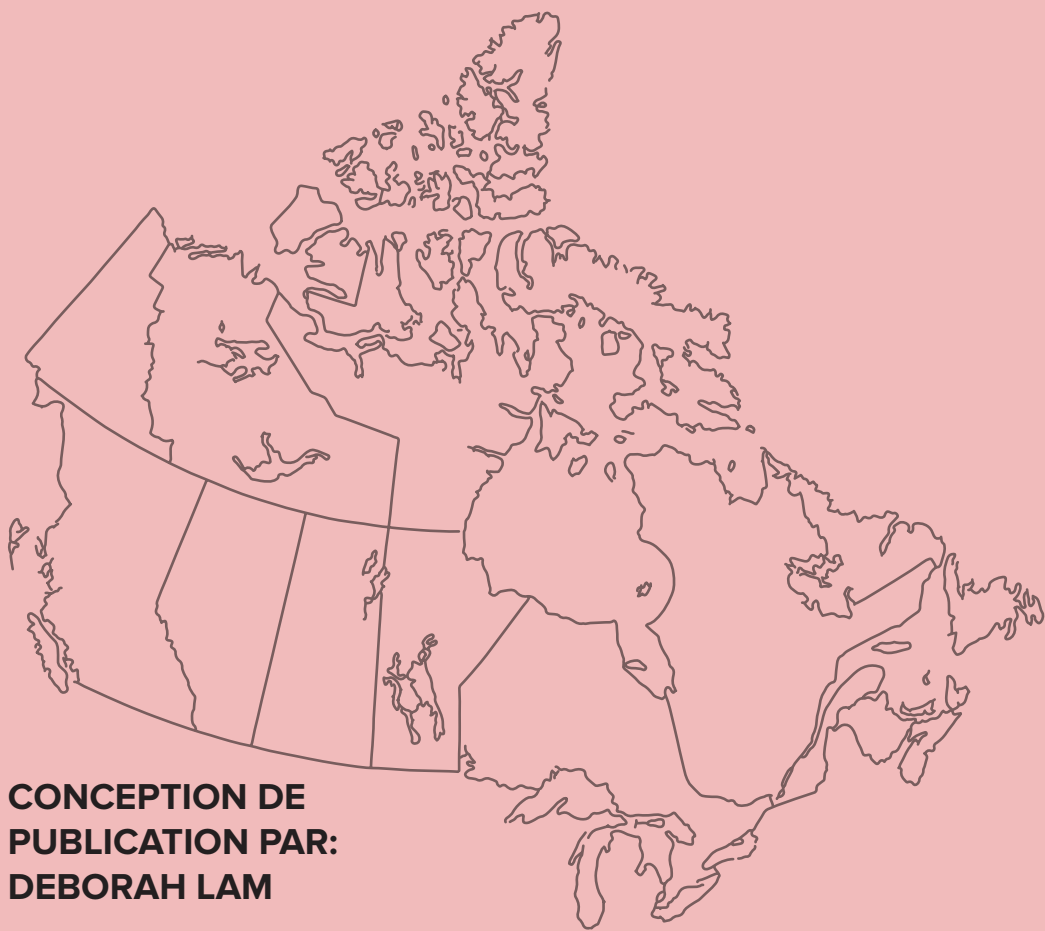
85 Ibidem

86 Ibidem

87 « The History of Campus Sexual Assault », National Public Radio; Novembre 2014. Consulté en ligne sur : <https://www.npr.org/sections/ed/2014/11/30/366348383/the-history-of-campus-sexual-assault>

88 « Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles du Canada : Rapport du Comité permanent de la condition féminine », Chambre des communes, 2017. Consulté en ligne sur : http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/parl/x71-1/XC71-1-1-421-7-fra.pdf

89 « Égalité et croissance pour une classe moyenne forte », gouvernement du Canada; 2018. Consulté en ligne sur : <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/toc-tdm-fr.html>



**CONCEPTION DE
PUBLICATION PAR:
DEBORAH LAM**